ÉDITION DU LOIR-ET-CHER

www.lepicentre.online

L'ÉPICENTRE

#177

MENSUEL MAI 2020

L'actualité économique et sociétale du Val de Loire ■ Gratuit

41

Le dossier

« Les circuits courts visent le temps long »

P23 à 29

P4 à 10

■ Édition spéciale : Crise du Covid Aides aux entreprises

P13

■ Opération de solidarité : *« Une visière pour une vie »*

P15

■ Le réseau Initiative à la manœuvre

P22

■ Vrac&Bio, une nouvelle enseigne en centre-ville de Blois

édito

Avec une date de déconfinement annoncée pour le 11 mai (dont les contours restent encore à dessiner à l'heure où nous imprimons ces lignes), on se surprend à espérer entrevoir enfin « le bout du tunnel ».

Pourtant la reprise semble encore bien loin pour bon nombre de secteurs d'activité et notamment pour les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, parmi les plus touchés, qui n'ont à ce jour aucune visibilité sur le moment où ils pourront reprendre leur activité..

Tous contraints à « réinventer » - nos modes de vie, nos habitudes de consommation, nos méthodes de travail - il y a pourtant de belles initiatives qui émergent de cette crise.

C'est cette mobilisation exceptionnelle des acteurs privés et publics, des particuliers comme des chefs d'entreprise, au service de tous et notamment des personnels de la « première ligne », que nous avons voulu valoriser dans cette édition.

Et si nos vies sont bouleversées, il semblerait que cela puisse profiter à une nouvelle habitude des Français qui, du fait des restrictions de circulation, plébiscitent plus que jamais les circuits courts, les produits locaux et leurs commerces de proximité.

Tendance durable ou effet d'aubaine ? C'est l'attitude des consommateurs dans le « monde d'après » qui en décidera. C'est en tout cas l'un des effets positifs de cette crise : le regard porté par les Français sur nos agriculteurs, en raison de leur capacité à nourrir la population.

Vous retrouverez ainsi dans notre dossier spécial du mois, un tour d'horizon des initiatives prises dans la région Centre-Val de Loire, pour « rapprocher le champ de l'assiette » !

Bonne lecture et prenez-soin de vous,

La Rédaction

L'ÉPICENTRE
www.lepicentre.online

Mensuel gratuit
#177
Mai 2020

Groupama Up/Espace entreprises, 2 avenue de Châteaudun CS1319 - 41013 Blois Cédex • 02 54 74 30 39

• Président
François Delaisse
• Directrice de la publication
Delphine Sergheraert
direction@lepicentre.online
• Rédaction
L'équipe L'Épicentre
• Relations extérieures
Philippe Duisit - 06 33 22 43 19
• Contacts commerciaux
Philippe Massicot
06 45 76 98 51
Denis Labrune
06 86 70 03 85
• Impression
Imprimerie Baugé, Descartes
• Graphisme
DCO'M Sabine Virault
06 83 05 56 51

IMPRIM'VERT
PEFC 10-31-1080

LES ÉDITIONS DE L'ÉPI - S.A.S. Au capital de 10 000 euros - Siret 53804876000028 - Dépôt légal à parution - ISSN 2110-7831
Toute reproduction complète ou partielle du contenu de ce journal est interdite sauf accord préalable de la direction.

p24 protection
GROUPE BNP PARIBAS

Made in Loir-et-Cher

CAMBRIOLAGE
INCENDIE
HOME-JACKING
AGRESSION
?

NOUS AVONS LA SOLUTION

Avec **Protection 24**, acteur incontournable de la sécurité résidentielle en France, **découvrez le meilleur de la Télésurveillance.**

Pour votre protection, nous allions le meilleur de la technologie à une expertise de premier plan.

Visuel du matériel et de la caméra non contractuel

PROTECTION 24
628 avenue du Grain d'Or
41350 Vineuil

www.protection24.com

Pour plus d'informations et obtenir votre étude personnalisée gratuite, **contactez PROTECTION 24 au :**

0 801 23 20 24 Service & appel gratuits

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 27001 Sécurité de l'information AFNOR CERTIFICATION

Protection 24, S.A. au capital de 3 672 000 € - RCS 420 127 128 Blois - Siège social : 628 avenue du Grain d'Or, 41350 Vineuil. Protection 24 est titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-041-2112-12-11-20130362101 délivrée le 12 décembre 2013 part le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient». Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31. ML19531 - 06/2019. Crédits photo : Adobe Stock

Confinement et continuité économique

Les activités recevant du public ou spécifiques sont concernées par l'obligation de fermeture (cf. arrêtés du 14 et 15 mars et décret du 23 mars). C'est une mesure de santé publique destinée à éviter une plus large propagation du virus. Pour les autres secteurs, le principe est la continuité de l'activité, en appliquant les mesures adaptées.

Ces adaptations sont de nature à garantir la protection des salariés, tout en assurant le maintien de l'activité économique, indispensable à nos approvisionnements et au maintien de nos services publics. Aux termes de la loi, *« l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés »* et il doit veiller à *« l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. Ainsi, il n'incombe pas à l'employeur de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais de les éviter le plus possible et s'ils ne peuvent être évités, de les évaluer régulièrement en fonction notamment des recommandations du gouvernement, afin de prendre ensuite toutes les mesures utiles pour protéger les travailleurs exposés. »*

L'entreprise a notamment les 2 obligations suivantes :

- Le télétravail est la règle impérative pour tous les postes qui le permettent (a minima jusqu'au 11 mai et fortement recommandé par la suite).
- Les gestes barrière et les règles de distanciation au travail pour les emplois non éligibles au télétravail doivent impérativement être respectées.

Par ailleurs, il est également conseillé aux employeurs, de consulter le site internet de leur branche professionnelle pour compléter avec les conseils et préconisations propres à leur secteur d'activité et à leur métier.

Info : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Employeurs-protegez-au-mieux-vos-salaries-face-a-la-pandemie
Info : https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid19-quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-proteger

Vous recherchez du gel hydroalcoolique et des équipements de protection individuels ?

Page d'information concernant des possibilités d'approvisionnement en masques et en gel hydroalcoolique (GHA).

http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Masques-et-gels-GHA-lesquels-choisir-Comment-s-approvisionner-en-securite?var_mode=calcul

La CCI de Loir-et-Cher recense par ailleurs le besoin en gel hydroalcoolique et en équipements de protection individuels des entreprises du territoire. Vous pouvez adresser votre recherche en précisant le besoin et les quantités demandées à l'adresse suivante : contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr

Point sur les différentes mesures prises par les institutions et contacts utiles associés

Depuis le début de la crise sanitaire, DEV'UP, l'agence de développement économique de la Région Centre-Val de Loire, a engagé un important travail de recensement des différents dispositifs de soutien proposés aux entreprises de la région touchées par l'épidémie de Coronavirus, ainsi que des contacts locaux, régionaux et nationaux pouvant les aider.

Ces documents très détaillés et complets ont été conçu pour les membres du Réseau des Développeurs Économiques de la région coordonnés par Dev'Up, afin qu'ils puissent accompagner au mieux les entreprises de nos territoires.

Nous avons à notre tour compilé les principales informations et mises à jour suite aux dernières annonces gouvernementales du 15 avril 2020.

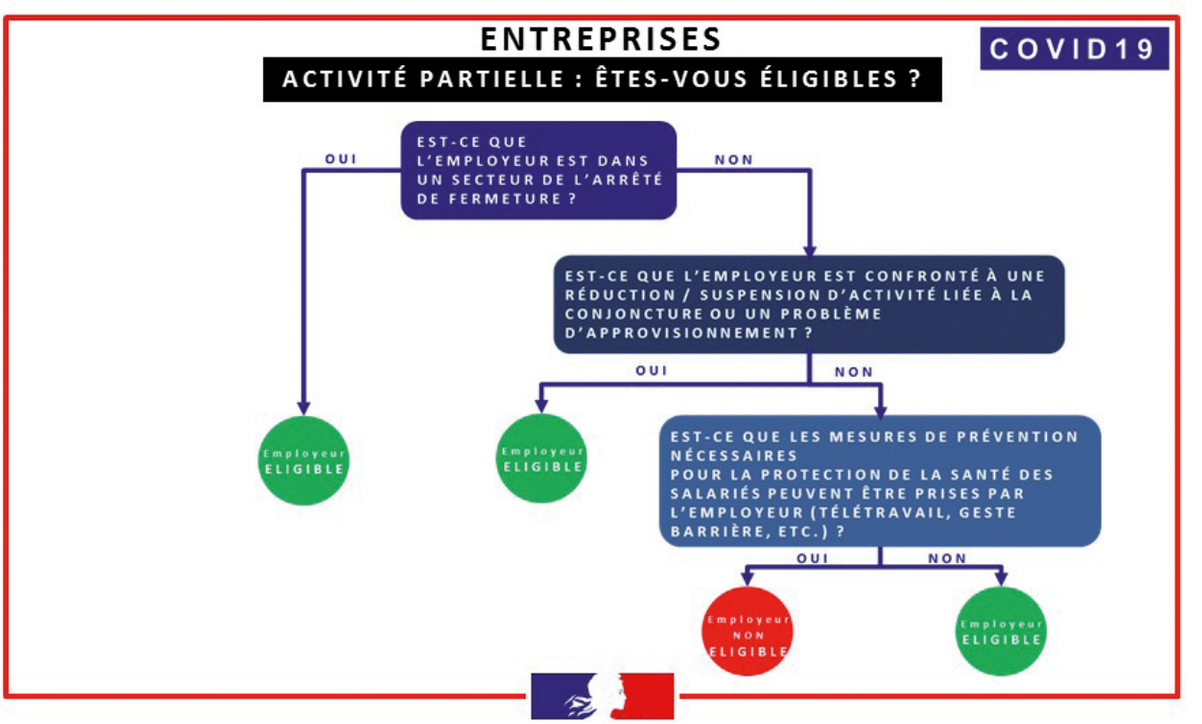

Démarche d'activité partielle (Ministère du Travail / Direccte Centre-Val de Loire)

Afin de limiter les conséquences d'une baisse d'activité, liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a souhaité redimensionner le dispositif d'activité partielle (aussi appelé « chômage partiel ou technique »). Les éléments ci-dessous précisent les nouvelles règles applicables aux demandes d'indemnisation qui ont été déposées au titre des heures chômées à compter du 1er mars 2020.
La baisse temporaire d'activité peut prendre deux formes différentes :
• Une réduction du temps de travail en dessous de la durée légale hebdomadaire ou, lorsqu'elle est inférieure, la durée collective du travail de l'établissement ;
• Une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement, pendant laquelle les salariés sont en inactivité totale quelle que soit la durée de la fermeture, dans la limite cependant du contingent annuel d'heures indemnisables.

En pratique :
Dans un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle des salariés, l'employeur effectue une demande d'autorisation d'activité partielle sur le site https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/
Après réception du dossier et instruction, la Direccte notifie sa décision à l'entreprise, par courriel, sous 48 h. Cette décision ouvre le droit à l'application du régime légal de l'activité partielle. L'absence de réponse sous 48 h vaut décision d'accord.
• À l'échéance habituelle de la paie, l'employeur verse aux salariés une indemnité égale à 70 % de leur rémunération brute (sur la base de la rémunération brute prise en compte pour le calcul de l'indemnité de congés payés). Attention : l'indemnité horaire ne peut être inférieure au Smic net horaire.
• L'employeur adresse sa demande d'indemnisation sur le site https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/

Contact Loir-et-Cher
Olivier Delarbre
Tél. 02 54 55 85 72
ou 02 54 55 85 61
centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr

Merci de ne pas utiliser ces lignes téléphoniques pour des questions liées à l'accès au site internet, car cela ne relève pas de la DIRECCTE départementale et a pour conséquence d'encombrer les lignes déjà très chargées.

URSSAF / MSA : Echéances sociales

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux différentes annonces du Président de la République, le réseau des URSSAF prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises. L'employeur peut reporter ou partie des cotisations salariales et patronales, jusqu'à nouvel ordre.

Quelques remarques :
• Prélèvement automatique des charges : de nombreuses entreprises sont en prélèvement automatique pour leurs charges. Pour ne pas être prélevé, il faut supprimer le prélèvement pour passer en télépaiement. Si l'échéance à venir est rapprochée (moins de 5-6 jours), l'ordre de prélèvement est déjà parti, donc il faut bloquer le prélèvement et prévenir l'URSSAF dès que possible pour discuter d'un échelonnement, les frais bancaires seront pris en compte par l'URSSAF.
• Envoi des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) : les entreprises sont tenues de faire leurs DSN même si elles souhaitent reporter le paiement de leurs charges. Elles peuvent modifier dedans le montant du paiement pour le minorer, voire mettre 0, mais les DSN doivent être établies.
• En cas d'activité partielle, l'indemnité versée au salarié n'est pas assujettie aux cotisations et contributions patronales et salariales de Sécurité sociale. Néanmoins, elle reste soumise à la CSG mais au taux de 6,20 % et à la CRDS au taux de 0,50 % (après abattement de 1,75 %). Ce régime social s'applique également au complément d'indemnité versé par l'employeur, en application d'un accord collectif ou d'une décision unilatérale.

Afin d'aider les employeurs dans leurs démarches des employeurs, l'URSSAF a déployé un Assistant Virtuel et une FAQ mise à jour en temps réel à retrouver ici : https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html

Pour les professions libérales et travailleurs indépendants

Pour les travailleurs indépendants et les professions libérales, l'échéance mensuelle du 20 avril n'a pas été prélevée. Le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances ultérieures (mai ou juin à décembre).
En complément de cette mesure, les travailleurs indépendants et professions libérales peuvent :
• Effectuer depuis l'ouverture de la plateforme le 9 avril et jusqu'au 12 juin, la déclaration sociale des indépendants (DSI) en ligne sur le site www.net-entreprises.fr, et bénéficieront ainsi au plus tôt de la régularisation des cotisations 2019 et du lissage des cotisations 2020 ;
• Demander un ajustement de l'échéancier de cotisations pour tenir compte d'ores et déjà d'une baisse de revenu, en réévaluant le revenu 2020 sans attendre la déclaration annuelle en 2021.

L'aide CPSTI RCI (Régime Complémentaire des Indépendants) COVID-19

Les artisans/commerçants relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), percevront une aide « CPSTI RCI COVID-19 ». Il n'y a aucune démarche à réaliser.
Cette aide versée, fin avril, à tous les artisans/commerçants :
• Relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI)
• En activité au 15 mars 2020
• Immatriculés avant le 1er janvier 2019
Elle est cumulable avec le Fonds National de Solidarité en place par le gouvernement.

Montant de l'aide :
• Plafonné à hauteur des cotisations et contributions sociales RCI versées au titre de l'exercice 2018 ;
• Plafonné à 1250 € nets d'impôts et de charges sociales.

Pour les entreprises relevant de la MSA

La MSA se mobilise pour accompagner les entreprises agricoles et propose un dispositif exceptionnel pour les échéances du mois d'avril.
Pour les exploitants : Le prélèvement des échéances mensuelles de mars et d'avril est suspendu. Pour les appels fractionnés, la date limite de paiement du 1er appel provisionnel est reportée au 30 juin.

Contact : ***https://berry-touraine.msa.fr/lfy/fr/nous-contacter***

Une plateforme téléphonique est disponible 7 jours sur 7, 24 h sur 24, pour répondre aux questions non médicales : **0800 130 000** (appel gratuit).

DGFIP - Report et/ou modulation des échéances fiscales

Les entreprises (ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation), peuvent demander un étalement ou un report de vos échéances fiscales auprès du service des impôts des entreprises (SIE) ou de la DGE pour les grandes entreprises. Les reports sont accordés pour un délai de trois mois sans aucune pénalité et sans aucun justificatif.
Les demandes de report ne concernent que les impôts directs, le paiement de la TVA et du prélèvement à la source est donc bien dû aux échéances prévues sans décalage de celles-ci. La TVA peut néanmoins être remboursable lorsque l'entreprise a acquitté davantage d'impôt qu'elle n'en a collecté.
Les entreprises impactées par le coronavirus peuvent solliciter des délais de paiement auprès de leur service des impôts des entreprises via le formulaire suivant : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
Pour faciliter l'ensemble des démarches, la DGFiP met à disposition un modèle de demande, disponible sur le site www.impots.gouv.fr, à adresser au service des impôts des entreprises.
=> Voir « Documentation utile » à la page : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751

Contact Loir-et-Cher
Direction Départementale des Finances Publiques
Tél secrétariat : 02 54 55 70 80
ddfip41@dgfip.finances.gouv.fr

• Blois
Tél. 02 54 55 71 04
sie.blois@dgfip.finances.gouv.fr

• Romorantin-Lanthenay
Tél : 02 54 95 35 02
sie.romorantin-lanthenay@dgfip.finances.gouv.fr

• Vendôme
Tél. 02 54 23 15 20
sie.vendome@dgfip.finances.gouv.fr

DGFIP - Fonds national de solidarité

Ce fonds a été créé par l'État, les Régions et certaines grandes entreprises pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), particulièrement touchées par les conséquences économiques du Covid-19. Ce fonds de solidarité permet de verser une aide directe aux entreprises concernées en complément d'autres mesures ou d'autres aides qu'elles peuvent avoir par ailleurs. Le fonds de solidarité est institué pour une durée de trois mois. Sa durée d'intervention pourra être prolongée par décret pour une durée d'au plus trois mois.
Ce fonds s'adresse aux entreprises ayant débuté leur activité avant le 1er février 2020, qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (même s'il y a une activité résiduelle telle que la vente à emporter, la livraison et les retraits de commandes, le « room service ») ou d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 et qui n'ont pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020.

Ce fonds s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs), à l'exception de celles appartenant à un groupe, ayant :
• Un effectif inférieur ou égal à 10 salariés ;
• Un chiffre d'affaires HT (ou recettes nettes HT pour les entreprises relevant l'entreprise de la catégorie des bénéfices non commerciaux) sur le dernier exercice clos inférieur à 1 000 000 € ; Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 doit être inférieur à 83 333 euros.
• Un bénéfice imposable - augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant -inférieur à 60 000 €. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant est établi, sous leur responsabilité, à la date du 29 février 2020, sur leur durée d'exploitation et ramené sur douze mois.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé mercredi 15 avril 2020 une évolution substantielle des critères d'éligibilité qui reste à être confirmée par décret :
• L'ouverture du Fonds National de Solidarité à de nouvelles catégories d'agents économiques. Ainsi les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire et celles en procédure de sauvegarde pourront également bénéficier du fonds de solidarité. Pour les artistes-auteurs et les GAEC, le délai de demande du 1er volet serait prolongé au 15 mai 2020.

• Pour l'aide demandée au titre du mois d'avril :
> L'évolution de la référence de calcul pour la perte de chiffre d'affaires pris en compte : Les agents économiques auront le choix entre le chiffre d'affaires du mois d'avril 2019 et le chiffre d'affaire mensuel moyen.
> Une évolution du critère du bénéfice imposable. Pour les entreprises en nom propre, Ce montant serait doublé si le conjoint du chef d'entreprise exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sous le statut de conjoint collaborateur. Pour les sociétés, il serait de 60 000 euros par associé et conjoint collaborateur.

Le fonds comporte deux volets :
1- Le premier volet permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée

de chiffre d'affaires en mars 2020, dans la limite de 1500 €. Cette somme sera défiscalisée.
2 - Le deuxième volet du fonds, instruit sur dossier par les régions, est un dispositif « anti-faillite » pour les très petites entreprises qui, malgré les différentes mesures déployées par le gouvernement, seraient encore en risque de défaillance en raison principalement de leurs frais fixes.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé mercredi 15 avril 2020 plusieurs évolutions de l'aide complémentaire au titre du volet 2 qui reste à être confirmées par décret :
• Du critère lié aux créances exigibles à 30 jours. Celui-ci serait calculé comme le solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et d'avril, qui devra être négatif.
• Du montant de l'aide au titre du volet 2 qui pourrait atteindre 5 000 € en fonction du chiffre d'affaires déclaré et du solde évoqué ci-dessus :
> 2 000 euros pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à 200 000 euros, pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice et pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 € euros et pour lesquelles le solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels est inférieur, en valeur absolue, à 2 000 euros ;
> Au montant de la valeur absolue du solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels dans la limite de 3 500 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 200 000 euros et inférieur à 600 000 euros ;
> Au montant de la valeur absolue du solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnel, dans la limite de 5 000 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 600 000 euros.

Pour le second volet de l'aide :
À partir du 15 avril 2020 et jusqu'au 31 mai 2020, l'entreprise se rendra sur une plateforme ouverte par la région dans laquelle ils exercent leur activité. Afin que les services de la région puissent examiner la demande, elle devra être accompagnée des justificatifs suivants :
• Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité et l'exactitude des informations déclarées ;
• Une déclaration indiquant si l'entreprise était en difficulté au 31 décembre 2019 au sens de l'article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité* ;
• Une description succincte de sa situation, accompagnée d'un plan de trésorerie à trente jours ;
• Le montant du prêt refusé, le nom de la banque le lui ayant refusé et les coordonnées de son interlocuteur dans cette banque.
L'aide sera versée par la DGFiP.

La plateforme est accessible via le lien suivant :
https://cvl-soutien-tpe.mgcloud.fr/aides

Démarches auprès des établissements financiers et assurances

BPIFRANCE / Conseil regional Centre-Val de Loire appui aux difficultés de trésorerie

Les Fonds Régionaux de Garantie pourront être mobilisés dans le cadre du Plan « Coronavirus ». PRET CAP REBOND Le Prêt Rebond pour renforcer la trésorerie des TPE et PME (au sens de la réglementation européenne) exerçant leurs activités sur le territoire de la région Centre-Val de Loire. Sont éligibles les entreprises de tous secteurs d'activités sauf exclusions*, possédant 12 mois de bilan minimum

**Les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté.*

Plus d'infos et contact N° Vert : ***09 69 370 240***
Formulaire de demande en ligne :
https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/sieg

Les associations

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique, a financé près de 20 000 entrepreneurs en 2019. Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, les équipes salariées et bénévoles restent mobilisées afin d'aider les micro-entrepreneurs, et en priorité les plus fragiles d'entre eux.
Prêt à Taux Zéro, report des échéances de tous les prêts octroyés par l'Adie, réalisation de diagnostics individuels et accompagnement, aides spécifiques … : de nombreux dispositifs ont été mis en place.
Contact Loir-et-Cher : Bernice Adande
bzounglaadande@adie.org • 06 20 37 66 17

France Active, l'association de la finance solidaire, soutient 40 000 entrepreneurs engagés. Dans le contexte de crise sanitaire du Covid19, France Active se mobilise pour répondre à leurs difficultés économiques. France Active a décidé d'aménager les conditions de remboursement des prêts aux entrepreneurs, financés par ses 40 associations territoriales.
Prêt à taux 0, report en fin de prêts des échéances de remboursement des mois de mars, avril, mai (à la demande de l'entreprise) …
France Active également propose une offre dédiée aux entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle bénéficie du soutien de l'ensemble de ses partenaires, l'État, la Banque des Territoires et les Régions, ainsi que des actionnaires de ses sociétés : France Active Investissement et France Active Garantie. Contrat D'Apport associatif Rebond (CARe)

Cette nouvelle offre repose sur deux leviers : • Un accompagnement en conseil et connexion pour permettre à chaque entreprise et association de l'ESS de mieux passer ce cap et de redémarrer dans de bonnes conditions. • Un nouveau type de financement sous forme de prêts développé avec le soutien du Conseil Régional Centre-Val de Loire : le Contrat d'Apport Associatif Rebond (CARe) Il a pour objectif de renforcer les fonds propres des associations, afin de faire face à leurs besoins conjoncturels de trésorerie ou à une perte de chiffre d'affaires.

Contact Alexis de Williencourt
covid19.care@centractif.fr • 02 38 72 55 07

Banque de France
Appui aux difficultés rencontrées avec les établissements financiers

Toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs crédit, etc.) peut saisir la médiation du crédit. Dispositif de proximité, elle est conduite dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.
Le médiateur reprend contact avec les entreprises dans les 48 heures. Pour les demandes liées à la crise du Covid19, une procédure accélérée est mise en place.

Info : https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit Formulaire de saisine spécial covid-19 : https://mediateur-credit.banquefrance.fr/sites/default/files/media/2020/03/20/mediation_du_credit_covid_19.docx

Mail : mediation.credit.41@banque-france.fr
N° pour vous assister dans la saisine : 0810 00 1210

Contacts régionaux des banques

Les banques examineront avec une attention particulière les situations individuelles de leurs clients commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises, impactés dans les secteurs d'activité les plus directement exposés et rechercheront notamment les solutions les plus adaptées aux besoins de financement court terme.
Voici les contacts de responsables départementaux et régionaux de chaque banque du territoire :

BANQUE	CONTACT
Banque Populaire Val de France	vincent.baron@bpvf.banquepopulaire.fr
Crédit Mutuel	christophe.guerin2@creditmutuel.fr
CIC Ouest	daniel.brault@CIC.fr
Caisse d'Epargne	nathalie.bulckaert-gregoire@celc.caisse-epargne.fr
LCL	laurent.chebret@lcl.fr
Crédit Agricole Centre-Loire	arnaud.dequatre@ca-centreloire.fr
Société Générale	philippe.ferrando@socgen.com
BNP Paribas	bruno.pelatan@bnpparibas.com
La Banque Postale	aurelie.devillier@labanquepostale.fr
Crédit du Nord	olivier.trassy@cdn.fr
BPI France	thierry.martignon@bpifrance.fr
Fédération bancaire française	CONTACT
Président	jeanpierre.jobert@creditmutuel.fr
Vice-Président	marc-antoine.dehannuna@ca-centreloire.fr

Fédération Française de l'Assurance

Par un communiqué du 15 Avril 2020, la profession a décidé de doubler sa participation au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE, PME, artisans et commerçants, portant ainsi sa contribution à 400 M€. Par ailleurs, le maintien en garantie est confirmé jusqu'à la fin des interdictions correspondantes, même en cas de non-paiement des primes. Enfin, toute une série de mesures destinées à des métiers spécifiques (bâtiment, commerces non alimentaires, réparations automobile…) ont été prises soit collectivement par l'ensemble de la profession, soit par les assureurs les plus concernés. Par ailleurs, investisseurs de long terme, les assureurs français s'engagent auprès des pouvoirs publics à soutenir la reprise économique du pays affectée par la crise sanitaire. Ils ont décidé de mettre en place un programme d'investissements global d'au moins 1,5 milliard d'euros, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé.

Enfin, la FFA a d'ores et déjà lancé, en coordination avec le ministère de l'Economie et des Finances, des travaux pour aboutir à une proposition concrète de régime d'assurance contre les risques sanitaires majeurs de type Covid-19 qui permettra une meilleure protection en cas de nouvelle catastrophe sanitaire.

Contacts utiles

Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :
• Le référent unique de la DIRECCTE Centre-Val de Loire :
centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr - Tél. 02 38 77 69 74

• Le GPA
Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) de Loir-et-Cher peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc. contact@gpa41.fr
Tél. 02 54 56 30 24

Chambres consulaires
• Chambre de Commerce et d'Industrie 41 : Tél. 02 54 44 64 11
contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr
• Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41 : Tél. 02 54 44 65 83
espaceconseil@cma-41.fr
• Chambre d'agriculture 41 : Tél. 02 54 78 75 75
cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr
La chambre d'agriculture dispose d'une cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté
emmanuel.retif@loir-et-cher.chambagri.fr - 06 27 28 04 19
• Chambre Régionale de l'ESS : Tél. 02 38 68 18 90
c.dumas@cresscentre.org

Dev'Up Antenne Loir-et-Cher
• Sabrina Bouillault : Tél : 06 31 84 21 78
sabrina.bouillault@devup-centrevaldeloire.fr
• Jérémy Chichery : Tél : 06 31 67 94 33
jeremy.chichery@devup-centrevaldeloire.fr

Autres contacts utiles
Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez également contacter :
• CPME 41 : contact@cpme41.fr - Tél. 02 54 56 06 06

• MEDEF 41 contact@medef41.fr - Tél. 02 54 52 41 40

• U2P 41 centre-valdeloire@u2p-france.fr - Tél. 07 85 89 23 00

• CAPEB 41 contact@capeb41.fr - Tél. 02 54 78 50 13

• CNPA centre-valdeloire@cnpa.fr - Tél. 02 54 78 29 87

• FFB 41 Tél. 02 54 78 12 28

• UIMM Val de Loire contact@uimmvaldeloire.fr - Tél. 02 54 78 03 89

• UMIH 41 umih41@orange.fr - Tél. 02 54 74 78 11

• ARAPL Grand Centre (Professions libérales et Indépendants)
secretariatchtx@araplgc.org - Tél. 02 54 22 27 11

• APESA 41 – Soutien psychologique aux chefs d'entreprises en difficultés
contact41@apesa-france.com

Pour télécharger les documents complets dont sont issues ces informations : https://www.devup-centrevaldeloire.fr/actualites/mesures-covid19-entreprises-220.html

GROUPAMA À VOS COTÉS

Votre santé est notre priorité et nous mettons tout en oeuvre pour **rester à vos côtés** dans ce moment atypique et compliqué pour beaucoup d'entre vous.
Nos conseillers commerciaux et experts des pôles de gestion restent **disponibles à distance, par téléphone ou par e-mail** et sont là pour répondre à toutes vos questions.

S'il ne vous a pas déjà appelé, contactez dès maintenant votre conseiller dédié pour en savoir plus et connaître toutes les mesures mises en place pour vous.

Les différentes actions menées par le Groupe représentent un effort de plus de **400 MILLIONS D'EUROS** pour accompagner l'ensemble de ses sociétaires et soutenir les entreprises victimes de la mise en arrêt de l'activité économique. Cet effort de 400 millions d'euros est très supérieur au résultat 2019 de l'ensemble du Groupe Groupama.

En tant qu'acteur solidaire des territoires, GROUPAMA a mis en place un certain nombre de mesures, notamment :

- Accorder des facilités de paiement pour maintenir les couvertures d'assurances avec la mise en place de **reports de paiement des cotisations**,
- Maintenir les garanties à tous les assurés en difficulté dans le paiement de leurs cotisations et de suspendre l'envoi de mises en demeure,
- Mettre en place des **réductions de cotisations** sur les professions impactées par les fermetures administratives,
- Annuler 3 mois de loyers pour les TPE locataires,
- Prendre en charge les indemnités journalières des personnes fragiles placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue par la sécurité sociale,
- **Supprimer la franchise** en cas d'arrêt de travail en lien avec les COVID-19 pour les professionnels de santé indépendants,
- Maintenir les garanties contractuelles de santé et de prévoyance, souscrites par leur employeur, des salariés en situation de chômage partiel.

Vous pouvez également nous joindre au **0969 365 500** (prix d'un appel local).
Et depuis votre Espace Client sur groupama.fr et via l'application « Groupama et Moi » : déclarer et suivre vos sinistres, visualiser vos remboursements santé, consulter vos contrats et documents relatifs, contacter votre conseiller, télécharger une attestation, mettre à jour vos données personnelles.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Société d'Assurance Mutuelle immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 382 285 260 - Entreprise Régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 dont le Siège social est sis 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - www.groupama.fr. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création graphique : Agence Marcel/Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 04/2020.

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Les GPA font école

Les Groupements de Gestion agréés, nés en Région Centre il y a dix ans, font aujourd'hui école dans l'hexagone. François Asselin, Président de la CPME et Renaud Muselier, Président des Régions de France, se sont entendus pour qu'il en soit créé partout en France pour venir en aide aux entreprises en difficulté.

En 2008, alors que sévit la crise des Subprimes, Patrice Duceau alors président de la CPME Région Centre et juge au tribunal de commerce, fait naître le premier GPA. Il se rappelle ainsi au bon souvenir de l'article 611-1 du code de commerce, qui prévoit qu'une entreprise en difficulté peut faire appel aux experts bénévoles du Groupement de Prévention pour étudier et redresser la situation. Mieux encore, le GPA est légitime pour conclure des conventions au profit de ses adhérents, notamment avec les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'assurance. Avec la bénédiction et l'appui de l'État et de ses organismes déconcentrés, le GPA fait en sorte d'éviter le redressement judiciaire. *« Le passage au tribunal est une peine extrêmement lourde et difficile à vivre pour le chef d'entreprise, explique Constant Porcher, administrateur du GPA du Loiret et président de la CPME du Loiret. Il voit son outil de travail, et souvent sa création s'évanouir. Il faut à tout prix éviter cela ».*

Patrice Duceau, à l'initiative du GPA 41.

Constant Porcher, administrateur du GPA du Loiret et président de la CPME du Loiret.

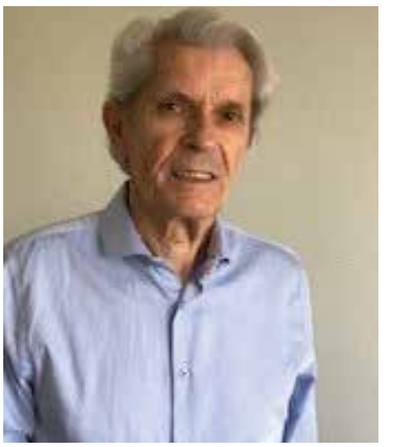

Jean-Claude Turibe, président du GPA du Loiret.

Lanceurs d'alerte

Et pour cela justement, les bénévoles des GPA entrent en action. Aujourd'hui retraités, ils étaient chefs d'entreprises, cadres dirigeants, avocats, notaires ou comptables. Ces experts de l'environnement proche de l'entreprise, transmettent gratuitement leur expérience, leur savoir et leurs compétences. Ils se rassemblent deux fois par semaine pour étudier les dossiers sensibles. *« Le plus fort,* poursuit Patrice Duceau, *est que tous les acteurs sont devenus lanceurs d'alerte pour permettent de détecter les signes de faiblesses dans une entreprise ».* Au premier rang l'URSSAF, la Banque de France, les banques elles-mêmes, la DIRECCT, la DGFIP et tous ceux qui habituellement sont la bête noire des entrepreneurs en délicatesse ! En cas de difficulté ou de retard de paiement, ils avertissent le GPA qui peut prendre les choses en main.

« Très vite, ces acteurs ont compris qu'il fallait jouer collectif pour un projet gagnant / gagnant », se souvient encore Patrice Duceau. Et si après avoir étalé les dettes, remis les compteurs à flots, réorganisé le carnet de commandes, il manque de l'argent, le GPA se tournent vers ses autres partenaires au premier rang desquels le réseau Initiative qui gère des fonds dédiés, dont celui de la revitalisation.

Partenaires

La CPME était bien sûr partenaire de la première heure. En 2016, la loi NOTRe a permis au président de la Région Centre-Val de Loire, François Bonneau, d'accepter de poursuivre à l'échelle régionale. Ainsi, la Région finance aujourd'hui le fonctionnement des six GPA, à hauteur de 20 000 € par an et par département.

Jean-Claude Turibe est secrétaire des GPA Centre et président du GPA du Loiret : *« Dans cette période sensible, nous sommes aux côtés des entreprises H24, dit-il. On se réparti l'écoute, même en visio. Pour le seul Loiret, 70 entreprises nous ont déjà contactés. Puis par le biais de Dev'Up (NDLR Agence de développement économique de la Région Centre VdL), on ouvre les bonnes portes ».*

Ajoutons que l'AGEFICE, qui finance la formation des dirigeants, travaille désormais avec les GPA et finance la formation des experts et des dirigeants en difficulté.

Constant Porcher se veut rassurant dans la tourmente : *« en 2019, on a suivi une quarantaine dossiers, dit-il, en ce moment le rythme est d'une trentaine par semaine. Mais l'équipe d'une vingtaine de bénévoles que nous sommes en Loiret, se renforce de jour en jour avec d'autres experts qui nous rejoignent ».*

Vite ! partout en France

En Centre-Val de Loire, le principe du GPA fonctionne donc bien et c'est peu de le dire. Plus de 2 500 entreprises ont été sauvées du naufrage en dix ans. Si bien d'ailleurs, qu'il avait commencé à faire école dans d'autres régions de France. PACA, mais aussi les Hauts de France, le Grand Est, les Pays de Loire et la région bordelaise ont constitué leurs premiers GPA. Puis au vu de la crise économique qui guette, François Asselin, Président de la CPME et Renaud Muselier, Président des Régions de France, se sont entendus autour de cette initiative pour la développer sur l'ensemble du territoire.

Le principe devrait être décliné en tous points comme en Région Centre VdL. Des partenariats similaires se développeront, avec les finances publiques, les préfectures, la Direccte, la Banque de France, l'URSAAF et les DDFIP. *« L'important est de ne pas laisser de trou dans la raquette, insiste Jean-Claude Turibe. Patrice Duceau a créé la « mallette » pour constituer les GPA,* confiée aux CPME régionales pour les décliner. *« Viendra alors le temps d'une Fédération des GPA de France, pour cimenter l'ensemble et être fort »* conclue J.-Claude Turibe.

S.DL

La situation économique en Loir-et-Cher

Depuis le début de la crise sanitaire, le préfet de Loir-et-Cher, Yves Rousset, est régulièrement en relation avec les différents acteurs économiques du département. Le point sur la situation.

Le préfet de Loir-et-Cher a eu des échanges avec les professionnels de tous les secteurs d'activité, les chambres consulaires, les acteurs du financement de l'économie, les élus, ainsi que les représentants des organisations syndicales des employeurs et des salariés. Il souligne d'ailleurs « *l'engagement sans compter des chambres consulaires qui apportent conseils et appuis aux entreprises ou exploitations, font remonter leurs préoccupations, et travaillent en partenariat avec les services de l'État* ». La préfecture indique que pour le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, les dispositifs prévus au niveau national ont été pleinement utilisés et que des mesures sont à l'étude pour faire face aux situations les plus critiques. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, 90 % des chantiers ont été mis à l'arrêt dans un premier temps. Cependant, depuis la publication du guide de bonnes pratiques élaboré par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) et validé par les ministères, certains chantiers ont pu reprendre. Professionnels, élus, Direccte et préfecture ont mis en place conjointement un dispositif de suivi de reprise de ces activités en Loir-et-Cher. Les industries ont aussi été impactées mais de manière inégale, suivant leur domaine d'activité. En effet, de nettes baisses ont marqué la mécanique, l'électronique ou encore le luxe. Et les plus grandes entreprises ont pu s'adapter plus facilement en mettant en place des dispositifs pour respecter les mesures barrières.

© Freepik

Concernant le secteur agricole, les exploitants ont pu maintenir un niveau d'activité minimum grâce aux dispositifs de soutien. Mais la viticulture, la production de fromages caprins ou encore l'horticulture ont été gravement touchés et la main d'œuvre pour la cueillette de fruits et légumes est difficile. Des appels à main d'œuvre ont donc été effectués. Du côté du secteur bancaire, ce dernier indique qu'il offre de nouveau aux entreprises une qualité de service et des délais de réponse aux demandes de soutien très raisonnables. Toutes les entreprises bénéficient de reports d'échéances à six mois. Par ailleurs, celles n'ayant pas pu inscrire leurs salariés dans l'application nationale consacrée au chômage partiel pourront avoir des lignes de trésoreries qui seront accordées par les banques sur simple attestation de la Direccte.

Afin de répondre aux inquiétudes et difficultés des administrations et entreprises liées aux conditions de reprise au moment du déconfinement, le préfet a accepté la mise en place début mai d'un groupe de travail afin de suivre les mesures devant être prises lors de cette période.

C.C-S

Les chiffres des mesures de soutien de l'État (au 14 avril)

Reports des charges sociales : l'Urssaf a consenti un report des échéances sociales intervenues depuis le 15 mars à 4 652 cotisants (employeurs du secteur privé, professionnels et auxiliaires médicaux, travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs) pour un montant de 25,4 millions d'euros dans le Loir-et-Cher.

Activité partielle : 3 776 demandes enregistrées pour 35 467 salariés et un total de plus de 13,3 millions d'heures.

Fonds de solidarité en Loir-et-Cher : 2 384 mises en paiement effectuées au 17 avril pour un montant de 3 132 648 euros.

Prêt garanti par l'État à hauteur de 90 % pour un volume de 300 millions d'euros : 653,7 millions d'euros de prêts validés par l'État en région Centre-Val de Loire.

Services à la personne, toujours en service

Tout au long de l'année et plus particulièrement à l'approche de l'été, le secteur des services à la personne recrute. Malgré le confinement imposé par le Covid-19, la continuité de service est assurée. Illustration avec l'agence Domidom à Romorantin gérée par Nathalie Foussereau.

Depuis 2015, la SARL La Ronde des Ans s'est implantée à Romorantin avec la franchise Domidom. *« Spécialisée dans la dépendance, Domidom accompagne ses franchisés dans ses valeurs de qualité de service et n'impose pas de niveau de croissance de chiffres. Domidom tente au quotidien d'être l'intermédiaire, le lien entre le domicile et la famille. Nous avons également écouté les insatisfactions des intervenantes et cherché à satisfaire au mieux leur quotidien en écoute et reconnaissance. »*

Choisi ou non, le métier d'auxiliaire de vie nécessite *« un épanouissement et une reconnaissance quotidienne et surtout le sentiment d'être utile. On ne peut pas faire ce métier sans l'apprécier. On y donne trop de soi pour réussir à faire semblant. »* Les besoins sont supérieurs au nombre de candidats et *« les contraintes sont de plus en plus complexes car le domaine se professionnalise ; donc un cahier des charges impose des intervenants formés ou avec quelques années d'expérience, ce qui complique le recrutement. »*

Pendant le confinement, seules les interventions de confort ont été annulées, l'agence est fermée au public, impossible de rencontrer les candidats. *« L'anticipation de la période estivale est compromise. Si besoin de recrutement il y a, ce sont les binômes avec des collègues qui sont rendus impossibles par le virus. Nous avons en revanche pu constater le courage des équipes qui, malgré les angoisses liées à ce contexte inconnu, ont tenu à être présentes »* pour accomplir les actes de la vie quotidienne *« en essayant au contraire de ne rien changer dans leur vie car les personnes âgées n'aiment justement pas le changement. »*

© L.P

Nathalie Foussereau.

Comme dans bon nombre d'organismes, le manque de masque s'est solutionné grâce à la solidarité. *« Le Conseil départemental nous a apporté l'aide qu'ils ont pu dès lors qu'il leur a été donné des équipements à nous fournir, nous nous sommes entraidés entre structures comme nous le faisons quotidiennement sur le bassin de Romorantin. »*

Même si les aides à domicile connaissaient déjà les mesures d'hygiène et les équipements, *« le Covid sera l'illustration du bien-fondé de ces précautions »*. Cette période révèle aussi la problématique de l'isolement et le *« rôle fondamental du métier d'auxiliaire de vie dans la vie quotidienne »*.

L.P

Domidom
9, place de la Paix
41200 Romorantin

Tél. 02 46 72 00 29

romorantin@domidom.fr
www.domidom.fr

100% SERVICE
100% QUALITÉ
Une signature de **référence** pour tous vos projets
7/7 - 24h/24

PELLÉ ÉLECTRICITÉ
8, rue Louis et Auguste Lumière
41000 BLOIS
02 54 43 49 14
pelle-electricite.fr

CALLAC ÉLECTRICITÉ
Zac des Courtis 2 allée Ernest Nouel
41100 VENDÔME
02 54 77 66 10
callac-electricite.fr

BROUDIC PLOMBERIE
2 rue des écoles
41100 BLOIS
02 54 78 02 78
broudic-plomberie.fr

Opération de solidarité : « *Une visière pour une vie* »

L'opération « Une visière pour une vie » est en cours dans le Loir-et-Cher. Une entrepreneure a conçu une visière pare-postillons et l'armée a mis à disposition des locaux et des bénévoles pour en produire un maximum.

À la Délégation militaire départementale de Loir-et-Cher, à Blois, c'est une véritable petite entreprise qui s'est installée. Entreprise composée uniquement de bénévoles pour fabriquer des visières pare-postillons et les distribuer gratuitement aux personnes qui ont besoin de se protéger du Covid-19 comme les personnels soignants des hôpitaux, les gendarmes, les personnels des Ehpad... Une action armée-nation appelée « Une visière pour une vie ».

C'est Aurore Stefaniak, gérante de l'entreprise artisanale Services-360, qui en est à l'origine. *« Je fais de la gravure, du marquage et de la découpe au laser de divers objets comme des porte-clés personnalisés, des trophées... Mais mon activité est à l'arrêt donc j'ai eu cette idée et j'ai dessiné la visière en une journée »*, raconte-t-elle avant de poursuivre : *« Nous les donnons gratuitement et je souhaite que ça ne soit pas industrialisé, que cela reste totalement bénévole, je le fais dans un but humanitaire »*. Cette visière qui pèse à peine 100 grammes est confortable et s'oublie rapidement mais protège parfaitement les yeux, le nez et la bouche. Elle est facilement nettoyable, la feuille écran peut être changée et une cordelette permet de l'adapter à toutes les têtes. Aurore Stefaniak a reçu les soutiens financiers du Conseil

départemental de Loir-et-Cher, du Lions Club Blois Doyen et de généreux donateurs via la cagnotte « Une visière pour une vie », en ligne sur Leetchi (https://www.leetchi.com/en/c/wa3Qmx4r). L'entrepreneuse a rapporté du matériel sur place et le découpage et l'impression des pièces en 3D sont réalisés par les Fab Lab de Blois, Vendôme et Romorantin, Services-360 et la société Tobeca. L'assemblage est réalisé par des réservistes citoyens, réservistes opérationnels, réservistes solidarités et des volontaires, ainsi que par l'association Les Capotes méroises. Ils peuvent en réaliser 350 par jour. L'organisation est menée par la délégation militaire départementale du Loir-et-Cher. *« Il y a différentes initiatives dans le département mais le but est de concentrer les efforts et de s'unir autour d'un même projet. J'en ai parlé à la préfecture et l'idée a été passée aux autres départements »*, souligne le lieutenant-colonel Gabriel Bouchacourt, délégué militaire départemental adjoint de Loir-et-Cher. Et d'ajouter : *« C'est une belle chaîne humaine avec des personnes de tous les âges et de tous les milieux »*.

Des visières ont déjà été distribuées à l'ADMR Beauce, à des infirmières de la Chapelle-Saint-Martin, à l'hôpital de Blois, à la maison médicale de Mer, à la maison de retraite Pimpeneau à Vineuil, ainsi que dans les Ehpad d'Herbault et d'Onzain.

Les bricoleurs bénévoles sont les bienvenus pour apporter leur aide. Des kits prêts à monter peuvent être récupérés. L'équipe manque aussi de cartons pour transporter les visières. Par ailleurs, l'appel est lancé aux entreprises qui pourraient apporter leur soutien afin de pouvoir poursuivre cette chaîne de solidarité.

C.C-S

Contact : Lieutenant-colonel Gabriel Bouchacourt

gabriel1.bouchacourt@intradef.gouv.fr
Tél. 06 77 51 07 31

Focus

S'inscrivant dans la mission Armées-Nation l'opération est à destination des personnels les plus exposés à mission d'utilité publique : santé, services à la personne, forces de l'ordre et de défense, secteur agro-alimentaire (agriculteurs, transporteurs, commerce alimentaire de proximité) et va perdurer. En plus de ce dispositif, une autre filière de fabrication et de distribution se met en place à titre payant à destination des autres secteurs du privé. Les entreprises peuvent s'adresser à Madame Aurore Stefaniak gérante de la société Services-360 et passer commande via le site : **www.services-360.fr**

Loir-et-Cher Tech lance le projet FYVR

Les associations sont aussi impactées par l'état d'urgence sanitaire en vigueur suite à l'épidémie de Covid-19, et Loir-et-Cher Tech n'échappe pas à cette situation, avec une réduction de ses activités et un report de ses évènements sur le dernier trimestre de l'année 2020, afin de se conformer aux directives et pour conserver ses ressources pour des jours meilleurs.

Il n'empêche que l'innovation, qui est dans l'ADN de l'association, est tenace et que ses adhérents sont toujours là pour engendrer de belles initiatives.

C'est ainsi qu'est né le projet FYVR, dont le nom est issu de « Fever » où « Fièvre » en anglais. Il fait suite à un questionnement ouvert sur les réseaux sociaux : comment filtrer l'accès aux locaux lors du déconfinement ? Comment procéder sans intervention d'un agent exposé ? Comment faire un système simple, reproductible, efficace pour aider, à l'image des visières ou masques réalisés sur le territoire ?

L'ambition principale est de proposer à des sites prioritaires (EHPAD public ou associatifs entre autres) un outil simple et économique leur permettant d'atteindre ces objectifs, dans une démarche ouverte et citoyenne, avec des moyens disponibles en région.

Des contacts se sont noués et quelques jours après un prototype est sorti des « cuisines » des adhérents pour les premiers essais, qui ont fait l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux, et ainsi faire appel aux volontaires pour aider au développement et à la fabrication.

Ce prototype rassemble une station de distribution sans contact de gel, avec un système associé de prise de température frontale sans contact lui aussi. **L'usage est simple : les personnes se présentent devant le dispositif, ils se nettoient les mains au gel et testent leur température en même temps. Le voyant est vert si tout va bien ou devient rouge en cas de fièvre** même légère, incitant à la prudence et à se conformer aux consignes qui peuvent être affichées sur le dispositif (infirmerie etc.).

L'outil est également connecté avec des statistiques disponibles sur la fréquentation, les mesures etc. bien entendu de manière tout à fait anonyme, mais permettant de juger de la pertinence du dispositif à l'endroit où il se trouve, et éventuellement ajuster son emplacement.

Pour participer activement ou soutenir le projet :
fyvr@loiretchertech.fr ou au numéro de l'association **02 54 74 70 00**.

Sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Linkedin)
https://www.facebook.com/loiretchertech/
https://twitter.com/loiretchertech
https://www.linkedin.com/company/loir-cher-tech

PUBLI INFORMATION

E.Leclerc Blois, protéger et servir

© Nicolas Derré

Jean-François Huet est Président du magasin E.Leclerc de Blois.
Il témoigne en pleine crise sanitaire.
« Le 17 mars au matin, nous avons connu un véritable rush vers notre magasin. Ceci nous a amenés à mettre en œuvre des mesures de gestion des flux et des files d'attente.
Nous avons parmi nos premières décisions doté nos hôtesses de caisse et nos différents services directs (boucherie, traiteur, fromagerie…) en masques, gants et gel hydro-alcoolique en fonction de l'arrivée souvent aléatoire de nos commandes… Malgré des informations et des consignes parfois contradictoires l'engagement de tous nos collaborateurs et la compréhension de nos clients ont permis de contrôler correctement la situation. Une situation facilitée par une baisse notoire de la fréquentation du magasin pendant que notre Drive se voyait de plus en plus sollicité allant jusqu'à un doublement des commandes ».
Depuis le 17 mars une cellule de crise composée du Président lui-même, du Directeur, Marc Doron, de son Directeur-adjoint, des responsables de la communication, du service qualité et de l'informatique se réunit 2 fois par jour pour coordonner et adapter les mesures en fonction de l'évolution des besoins et s'assurer du bon déroulement des commandes, relances et livraisons. Une information aux chefs de rayons et à l'ensemble du personnel est assurée directement par voie d'affichage mais aussi à travers l'application « Steeple », un facebook interne qui diffuse les nouvelles mesures en temps réel auprès de chaque membre du personnel.
Le Président évoque une léger absentéisme des collaborateurs, environ 15 %, pour cause de maladie, d'anxiété ou pour garde d'enfants.
Du côté des approvisionnements, ce dernier demeure rassurant malgré quelques soucis liés à la chaîne logistique et aux modifications des comportements de la clientèle puisque des réactions de stockage demeurent en particulier vis-à-vis des produits de première nécessité. *« Sur ce point, nous sommes régulièrement en relation via vidéo-conférence avec les Interprofessions agricoles. De la même façon, nous ne prévoyons pas de pénuries en provenance de nos producteurs locaux et nous les aidons à écouler leurs produits de saison. »*
Homme d'entreprise responsable, Jean-François Huet s'interroge sur l'après-crise et ne fait pas l'impasse sur des évolutions indispensables de notre modèle économique, de l'approche écologique ou sur la nécessité de relocalisations industrielles. *« De nouvelles conceptions qui contribueront à notre essentiel de demain ».*

E. LECLERC
Centre commercial
La Salamandre
15, rue du Bout-des-Hayes
41000 Blois

Ouvert de 9 h à 20 h.
Tous les jours sauf les dimanches

Le réseau Initiative à la manœuvre

En ces temps particuliers, jamais une association d'accompagnement des entreprises n'aura eu une telle légitimité. Le réseau Initiative Centre-Val de Loire a été sollicité par la Région pour être le gestionnaire du fonds de financement des entreprises en difficulté.

Le réseau Initiative a été retenu pour participer à la constitution et à la gestion d'un fonds de soutien régional pour les entreprises en difficulté de moins de 20 salariés. Ce fonds « Renaissance » est abondé par la Région Centre-Val de Loire, la Banque des territoires et les EPCI volontaires. Le tout pour un total disponible de l'ordre de 5 à 7M€.
Les sept plateformes de la Région Centre-Val de Loire (6 départements, deux plateformes dans l'Indre) vont donc instruire les dossiers pour le compte de la Région, en puisant dans ce fonds pour aider au financement des entreprises qui en feront la demande.
Les critères d'éligibilité sont en cour de finalisation. « *En fait,* détaille Marc Michaud, *nous allons procéder de la façon qui nous est habituelle, et nous proposerons, une fois instruits, les dossiers au comité de financeurs et d'opérateurs qui statuera* ».
À dater du 15 mai, deux à trois comités se réuniront chaque mois. On estime dès lors que le réseau régional Initiative pourrait instruire entre 4 et 500 dossiers de plus qu'à son habitude. Soit un total de 1 200 dossiers en 2020.

Marc Michaud.

Aux côtés des entreprises dans la crise

« *Dès le 16 mars, nous avons maintenu le contact avec tous les bénéficiaires en accordant, à leur demande, le report des prêts en cours* », explique Marc Michaud, président d'ILC, Initiative Loir-et-Cher. Près de 20 % des entreprises suivies ont demandé ce report, ce qui représente 20 000 € /mois.
Dans son rôle de soutien psychologique, Initiative relaie les informations de la coordination nationale avec la DIRECCT et la DGFIP.
Les demandes sont bien sûr nombreuses et les comités d'agrément se réunissent en visioconférence pour développer les financements.
Marc Michaud se veut positif : « *si l'on note une baisse évidente des créations, tout peut encore changer au second semestre* ».
L'inquiétude se porte principalement sur les bénéficiaires du secteur touristique, de la restauration et de l'artisanat. Pour eux, les reports d'échéance sont acquis jusqu'au mois de mai, mais en fonction de la situation, ils pourraient être prolongés. Sur les 500 dossiers en cours de remboursement, 20 % d'entre eux ont fait l'objet d'une demande de report d'échéance. Les autres bénéficient du soutien des banques et des actions du Gouvernement. « *Les créations récentes sont les plus fragiles. Les autres, vivent sur leur trésorerie* ».

Légitime

Le réseau Initiative gère depuis vingt ans maintenant, des fonds destinés à venir en aide aux entreprises, et pas seulement celles qui sont en difficulté. Initiative accompagne aussi la création / reprise, la croissance et la transition. Pour les entreprises en difficulté, Initiative intervient en complément des GPA, les Groupements de prévention agréés, qui accompagnent leur redressement. Les fonds sollicités sont abondés par la BPI, la Région, les départements, des EPCI, certaines banques privées, ainsi que l'argent issu de la revitalisation des territoires.
À n'en pas douter, c'est cette expertise qui a donné au réseau Initiative la légitimité qui a été sollicitée par la Région en cette période particulièrement complexe et économiquement tendue.

S.DL

2019, année de toutes les réussites

Pour Initiative Loir-et-Cher, ce n'est qu'un conseil d'administration à huis-clos qui s'est tenu le 30 avril ; l'assemblée générale devrait se tenir courant de mai. Mais d'ores et déjà le président Marc Michaud se montre très satisfait de cette année 2019. « *L'activité d'ILC révèle une bonne santé des entreprises du département* ». 475 emplois ont été créés ou maintenus dans le département par le fait de l'accompagnement des 146 entreprises financées (66 créations, 46 reprises, 27 Croissances, 7 transitions). 2M€ d'aides et 11,5M€ de prêts bancaires accordés.

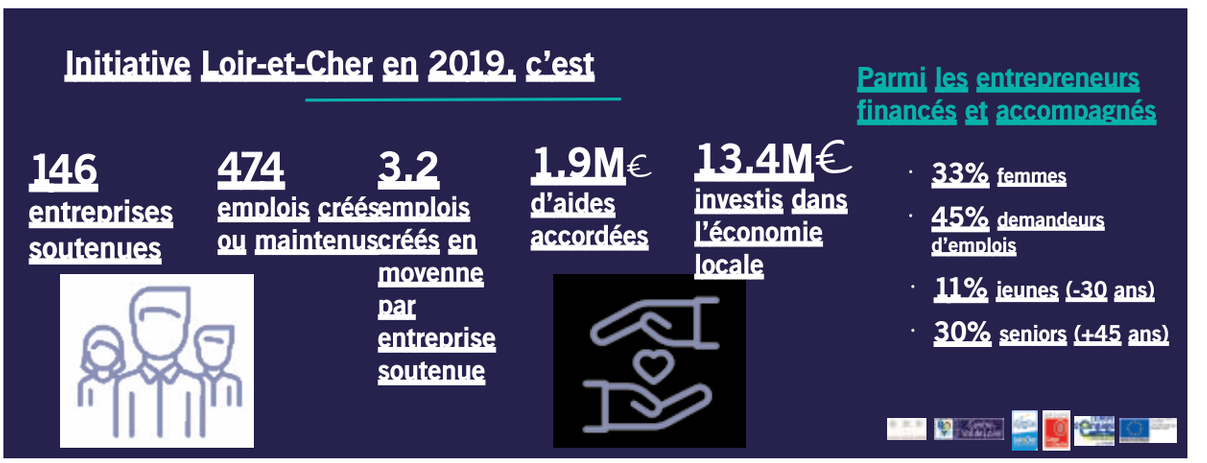

PUBLI INFORMATION

Portrait d'un labitant

Sa première entreprise, Rémy Poussineau l'a créée à 18 ans ! Entrepreneur dans l'âme, il a rejoint la pépinière du Lab en janvier 2020 avec son entreprise Mon Assistant Numérique Blois. Dans ce portrait, il nous dévoile son parcours professionnel et les activités qu'il propose.

Parcours : Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours professionnel ?
« Je m'appelle Rémy Poussineau, côté études, j'ai un BTS dans l'immobilier. En 2013, en parallèle de mes études, j'ai monté une première entreprise dans le conseil immobilier, j'aidais les propriétaires à trouver des solutions et renforcer les relations entre propriétaires et locataires. Rapidement j'ai dû arrêter pour des raisons juridiques.
Fin 2014 j'ai monté ma propre agence immobilière indépendante sur le secteur de Blois. Cela a été difficile de faire ma place et pouvoir gagner ma vie alors lorsqu'on m'a proposé un poste chez ORPI j'ai dit oui. Ces 1ères aventures entrepreneuriales ont duré un peu plus d'un an.
Ensuite, j'ai travaillé en tant que salarié dans l'immobilier, puis j'ai rejoint Groupama en tant que gestionnaire de patrimoine. J'ai quitté ce poste fin 2017 pour créer ma 3ème entreprise, cette fois ci en franchise. Ayant essayé plusieurs métiers dans l'immobilier, je me suis aperçu que ce n'était pas fait pour moi. Je me suis alors remis en question sur ce que je voulais faire, ce que j'aimais. L'informatique a toujours été ma passion, même si je n'avais pas d'expérience professionnelle dans ce domaine. En revanche, j'ai toujours eu l'entrepreneuriat dans le sang et j'aime apprendre en autodidacte. En faisant des recherches, j'ai trouvé la franchise "Mon Assistant Numérique", j'ai passé des tests de sélection et rencontré les dirigeants qui étaient de Tours. Nous avons beaucoup échangé et ils m'ont proposé de rejoindre leur équipe. C'était confortable et rassurant car l'équipe était à l'écoute, la montée en compétences motivante (formations) et la communication constante via une plateforme digitale interne très intéressante. »

Activité : Quelle est votre entreprise ?
« J'ai 2 structures, la première pour les particuliers proposant une assistance technique et des formations individuelles, pour cela j'ai obtenu l'agrément Service A la Personne en décembre 2017.
En janvier 2018, j'ai ouvert l'entreprise pour les professionnels pour laquelle, je fais du dépannage, de la vente de matériel, du montage, et du service à la demande (ex : migration de boîtes mail vers une solution hébergée en E.U) et des formations de collectivités ou d'entreprise.
Au début je faisais principalement de l'assistance et du dépannage, aujourd'hui je fais beaucoup de formation auprès des particuliers et professionnels.
L'avantage du réseau de franchise c'est l'entraide, comme nous sommes 70 intervenants, c'est une force de communication et une crédibilité plus importante pour les professionnels. Par exemple, les 2 directeurs font partie de la MEDNUM coopérative des acteurs médiateurs numériques). Et nous avons tous des spécialités différentes ce qui permet de travailler en commun et pouvoir apporter une solution précise au client ».

Rémy Poussineau.

> *« De 9 ans à 99 ans franchissez une fois pour toute la barrière du numérique ! »*

Motivations : Comment vous est venu l'idée de créer une entreprise ? Pourquoi ce choix ?
« J'ai toujours eu le sentiment de voir les choses différemment et de me dire « ça devrait être fait comme ci ». Le meilleur moyen que j'ai trouvé pour pouvoir me réaliser professionnellement et mettre en oeuvre mes idées, c'est de devenir entrepreneur. Certes, le statut salarié est beaucoup plus rassurant, mais même si on a des idées pour développer les tâches ou la structure, on n'a pas forcément la main pour faire changer les choses. On a également le choix de pour qui travailler et comment on veut travailler.
Devenir entrepreneur c'est aussi avoir une certaine fierté de se dire "c'est moi qui ait créé cela". »

Accompagnement : Avez-vous bénéficié d'une aide pour créer votre entreprise ? Qu'en avez-vous retiré ?
« J'ai eu plusieurs aides, j'ai d'abord été orienté vers Initiative Loir-et-Cher (ILC) par ma collègue dans l'immobilier qui se trouvait être la femme de son président Marc Michaud. Ils m'ont orienté vers BGE Loir-et-Cher. Mon conseiller El Mouloudi Haoufadi m'a beaucoup aidé sur la partie business plan.
Ensuite j'ai pu bénéficier d'aides financières : France Active avec le CAP JEUNE, Initiative Loir-et-Cher avec le PASS CREATION. Je remercie aussi la Caisse d'Epargne, la seule banque qui ait acceptée de soutenir mon projet car j'ai essuyé pas mal de plâtres avant cet accord. La concurrence dans le secteur de l'assistance et du dépannage informatique faisait peur.
Je trouve très rassurant d'avoir l'accompagnement après création pendant 3 ans avec la BGE et ILC. Et avec d'avoir des points de vue de conseillers qui ne vont pas être en jugement sur notre projet mais dans l'objectif nous faire progresser. »

Le Lab et vous : pourquoi vous êtes-vous installés ici ?
« On m'a forcé (rires). Nous avions été en relation dès mon installation en 2017 et évoqué cette possibilité. À l'époque je venais de me lancer et je n'avais pas la capacité financière pour m'installer, mais j'y réfléchissais. J'avais pris une domiciliation à Blois pour pouvoir mieux communiquer. En entrant dans la 3ème année je me suis posé la question et un ami, installé à la pépinière m'a proposé de partager son bureau.
Je commençais à avoir beaucoup de travail et rester jusqu'à minuit voir 1 h du matin sur le PC, la notion du temps se perd vite. Il était vraiment temps de séparer ma vie professionnelle et privée.
Depuis que je suis installé au Lab (janvier 2020), je me suis rendu compte que j'étais plus productif. Et puis au Lab tout le monde est dans le même bateau, ça fait du bien de pouvoir partager nos vies d'entrepreneurs. Dernier élément, j'avais aussi envie d'avoir un lieu d'accueil pour mes clients, ils peuvent déposer leur matériel sans que je sois obligé de me déplacer chez eux ou être présent au bureau ».

Un slogan, une devise :
« De 9 ans à 99 ans franchissez une fois pour toute la barrière du numérique ! »

Le Lab 1, bureau 002
3, rue Roland Garros
41000 BLOIS

Tél. 02 34 46 02 26
remypoussineau@pratimedia.com

Covid-19 : les entreprises de la région se mobilisent pour équiper les professionnels

En cette période de crise sanitaire, une dynamique solidaire sans précédent est en train de se créer en Centre-Val de Loire. Pour permettre aux établissements de santé et aux entreprises de maintenir ou reprendre leur activité tout en garantissant la sécurité de leurs collaborateurs, la Région Centre-Val de Loire et l'agence de développement économique Dev'Up lancent une plateforme régionale de mise en relation entre les acteurs économiques locaux. Cet outil va servir à développer une production régionale alternative d'équipements de protection individuelle mais également à redynamiser l'activité de certaines entreprises.

Pour mettre en œuvre la nouvelle plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr, les équipes en charge de son développement ont recensé les compétences, les outils de production, les équipements et les matières premières disponibles en Centre-Val de Loire pour fabriquer des équipements de protection individuelle (masques médicaux ou masques barrières, gel hydroalcoolique, blouses, visières de protection ou encore gants…). La plupart des entreprises inscrites, avec un profil de fabricant, ont adapté leur outil de production pour fabriquer des masques et du gel hydroalcoolique en priorité. D'autres ont fait le choix de convertir une partie de leur outil de production et une partie de leur personnel pour produire des équipements de protection individuelle. L'outil va permettre de mettre en relation les distributeurs, les producteurs, les professionnels de santé ainsi que toutes les entreprises recherchant des moyens de protection pour leurs salariés.

© Dev'Up

Lundi 20 avril, François Bonneau, président de la Région CentreVal de Loire et de Dev'Up, Pierre Pouëssel, préfet de la région Centre-Val de Loire, et Pierre Garcia, directeur de la Direccte Centre-Val de Loire, ont présenté la plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr à la presse.

© Prostooleh - Freepik

Un outil dédié aux réseaux professionnels

La plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr est réservée à tous les professionnels, associations et collectifs (types makers ou fablabs) de la région Centre-Val de Loire qui sont en mesure de répondre à la pénurie en matière d'équipements de protection homologués. À ce jour, 50 entreprises, réparties sur tout le territoire régional, sont inscrites sur la plateforme. François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire, considère qu'il est « *précieux d'avoir des sociétés de ce genre sur le territoire, la mondialisation n'étant pas la seule vision de l'avenir.* » Évolutif, l'outil numérique comptera de nouvelles références dans les prochains jours.

E.C

© Freepik

CFA des Universités
Centre-Val de Loire

L'apprentissage à l'Université,
UNE SOLUTION
POUR VOS RECRUTEMENTS !
DUT • Licence professionnelle • Master

CONSEIL EXPERTISE SERVICE

Contactez-nous : developpement@cfa-univ.fr

Le CFA des Universités
100% MOBILISÉ POUR LES EMPLOYEURS
à la recherche d'apprentis pour la rentrée

www.cfa-univ.fr

Les travaux publics régionaux favorables à une reprise sous conditions

Le président de la fédération régionale des travaux publics, François Huret, lance un appel pour une reprise progressive et sécurisée de l'activité, alors que 85 % des entreprises du secteur sont à l'arrêt.

Le 3 avril dernier, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) a diffusé largement à tous ses adhérents un « *Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Coronavirus Covid 19* ». Ce document de 23 pages, agréé par les pouvoirs publics, recense dans le détail toutes les mesures et consignes que doivent observer les entreprises et leurs collaborateurs pendant toute la période de confinement. À défaut de pouvoir le faire, l'organisme recommande même de « *stopper l'activité sur les travaux concernés* ». Le guide comporte des recommandations précises, avec des modèles d'affichettes, pour toutes les circonstances de travail sur un chantier, que ce soit pendant le transport, dans les bases vies et bungalows, ou sur le chantier lui-même. Sont également prévus des questionnaires de vérification de la santé des salariés et une liste de points à étudier avec les clients professionnels ou particuliers.
« *Cet outil était fortement attendu par la profession,* se réjouit François Huret, le président de la Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre-Val de Loire (FRTP), *alors même que notre activité est pratiquement au point mort depuis le confinement* ».

François Huret, président de la Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre-Val de Loire.

Garantir un cadre de sécurisation sanitaire

« *Ce guide élaboré en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales et quatre ministères, permet aujourd'hui de garantir à nos salariés un cadre de sécurisation sanitaire absolument indispensable, compte-tenu de la spécificité du travail sur nos chantiers* », affirme le président régional.
Toutefois, François Huret tient à préciser les limites de l'exercice. « *Il ne s'agit pas d'un passeport pour reprendre n'importe comment et n'importe quand. La reprise ne pourra se faire qu'au cas par cas et de manière progressive. Elle exige l'accord systématique des maîtres d'ouvrage publics et privés, et l'évaluation par les chefs d'entreprises de leur capacité à faire respecter les recommandations. À défaut, il n'y aura pas de reprise !* », prévient-il.

La FRTP se déclare prête à mobiliser son comité prévention santé sécurité pour apporter à ses adhérents les conseils utiles et les réponses adaptées avant toute reprise. Compte tenu de la situation très particulière, la fédération ne comprendrait pas que des pénalités de retard puissent être appliquées.
François Huret préconise l'instauration d'un plan de relance associant tous les acteurs de la filière, maîtres d'ouvrages, maître d'œuvre, fournisseurs. Il souhaite aussi une relance des appels d'offre qui ont chuté de 60 % dans la semaine du 16 mars. Par ailleurs, sachant que les travaux publics dépendent à 70 % de la commande publique, la FRTP s'inquiète des retards de décisions d'investissements liés au report de second tour des élections municipales.

Des modèles d'affichettes préventives sont fournies avec le « Guide de préconisation de sécurité sanitaire ».

94 % des entreprises des travaux publics en chômage partiel

La FRTP Centre-Val de Loire a réalisé une enquête auprès de ses 600 adhérents afin d'établir un état des lieux au 26 mars 2020. À cette date, la situation était la suivante :

85 % des entreprises en arrêt total.
12 % maintiennent plus de 25 % de leur activité.
98 % ont plus de la moitié de leurs effectifs en arrêt.
63 % ont la totalité de leurs effectifs à l'arrêt.
94 % des entreprises ont fait une demande d'activité partielle.
97 % des entreprises rencontrent des problèmes d'approvisionnement en matériaux.
92 % ont des difficultés d'approvisionnement en produits de sécurité (gel ou masques).
65 % observent que les collectivités locales et entreprises publiques demandent l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers.
12 % constatent des annulations de commandes.

Quelle reprise ?
58 % des entreprises considèrent qu'aucun de leur chantier ne revêt un caractère d'urgence.
41 % estiment qu'aucun de leurs chantiers ne pourra réunir les conditions sanitaires satisfaisantes pour une reprise.
27 % pensent qu'elles pourront redémarrer avec plus de la moitié de leur activité habituelle.
61 % estiment qu'elles pourraient mobiliser plus de la moitié de leurs effectifs.
83 % estiment que la question des difficultés d'approvisionnement reste centrale.
37 % pensent continuer à recourir à l'activité partielle pour plus de la moitié de leurs salariés.

PUBLI-REPORTAGE

EDF : un ancrage territorial fort pour un mix énergétique «zéro carbone»

Avec quatre centrales nucléaires, des parcs photovoltaïques et éoliens, un barrage hydraulique, EDF en région Centre-Val de Loire contribue à la neutralité carbone de la France. Retour sur ce mix-énergétique qui produit plus de 15 % de l'électricité consommée en France et mobilise près de 20 000 emplois directs et indirects sur le territoire.

Valoriser une électricité 100% décarbonée

Le Grand carénage des centrales nucléaires d'EDF, programme industriel national, a débuté dans notre région en 2019, au CNPE de Belleville-sur-Loire (18). Il vise à prolonger leur bon fonctionnement de 40 ans à 50 voire 60 ans. Ces travaux de très grande ampleur ont pour objectif d'améliorer encore la sécurité et de remplacer certains grands composants. Ils s'étendront dans les quatre centrales nucléaires régionales jusqu'en 2030. EDF s'est associée avec l'Etat, le Conseil régional, les CCI, DevUp, Pôle emploi pour renforcer l'ancrage territorial de ses activités en accroissant les parts de marché confiées aux entreprises de la région et ainsi favoriser l'emploi local.

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, Loiret

En parallèle, EDF investit massivement dans le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat à l'horizon 2035 : 50% nucléaire et 50% renouvelables. En Centre-Val de Loire, EDF a récemment mis en service un nouveau parc d'éoliennes, à Espiers-Guilleville (28), permettant de subvenir aux besoins en électricité de 38 000 habitants. EDF et ses filiales (EDF Renouvelables et Dalkia), travaillent également sur le projet d'une centrale photovoltaïque de 100 hectares sur notre territoire, sur de nouvelles chaufferies urbaines biomasse (Issoudun récemment) et sur l'efficacité énergétique de tous les collèges d'Indre-et-Loire.

Parc photovoltaïque de Crucey-Villages (28)

Des salariés engagés pour faire face à la crise sanitaire COVID-19

Pendant cette période de crise sanitaire sans précédent, nombre de salariés, EDF et prestataires, sont engagés jour et nuit pour assurer la continuité d'approvisionnement en électricité, bien indispensable pour assurer le bon fonctionnement des autres services vitaux (hôpitaux en premier lieu, télécommunications, distribution de l'eau, …) et pour permettre le maintien puis le redémarrage de l'activité économique. Cette mission de Service Public est assurée dans des conditions de sécurité renforcées pour garantir la santé de tous les intervenants (distances de sécurité, nettoyage renforcé des zones de travail, port du masque en salle de commande, ...).

Le travail à distance a également été massivement déployé dans les équipes des métiers qui le permettent (commerce, tertiaire, …), permettant de garder le contact avec nos clients. « Cet engagement et ces mesures concilient la santé des salariés d'EDF et de ses prestataires, la sûreté des installations nucléaires et la continuité de la production, dans un contexte où l'électricité est plus que jamais un bien vital pour notre pays » souligne Jean-Paul Combémorel, délégué régional EDF en Centre-Val de Loire.

Travaux sur le site de Saint-Laurent-des-Eaux

La filière caprine tente de faire face au confinement

L'agriculture est durement impactée par le confinement dû à la pandémie de Covid 19. En Centre-Val de Loire, les éleveurs et producteurs de lait de chèvre souffrent particulièrement.

Depuis le 16 mars, les agriculteurs cherchent à écouler leurs stocks de produits et de continuer à vivre. La fermeture de nombreux marchés alimentaires les impacte considérablement. Heureusement, depuis quelques semaines, ils ouvrent de nouveau, avec des consignes sanitaires strictes. Dans la région Centre-Val de Loire, plusieurs filières souffrent ; la plus sévèrement touchée par les efforts du confinement serait la filière caprine. Elle représente environ 650 exploitations dont 60 % de la production nationale de fromages AOP. Selon le CRIEL Caprin et la Chambre d'agriculture de la région, on enregistre, à la mi-avril, 70 % de ventes en moins, rien que pour l'AOP Sainte-Maure-de-Touraine, dans tous les magasins et enseignes. Il semblerait que les consommateurs se tournent vers des fromages réalisés de manière industrielle (vous avez dit retour à une consommation locale ?). Chez les fromagers, les ventes de fromages de chèvre fermier (tous confondus) connaissent une baisse de 75 % sur les quelques marchés ouverts, voire même 70 % pour les quarante plus grands fabricants d'AOP Sainte-Maure (Indre-et-Loire, Vienne et Loir-et-Cher). En temps normal, 600 fromages de chèvre fermier sont vendus chaque semaine ; aujourd'hui, seulement 150 partent. La raison ? Les petites laiteries diminuent leurs commandes. Alors les stocks des éleveurs et producteurs de lait de chèvre n'arrivent plus à être écoulés. En cette période, les chèvres viennent de mettre bas et leur production de lait s'avère très élevée. Il faut donc les traire. Sachant qu'il est interdit, de tous temps, de jeter le lait pour éviter la contamination des sols, que faire de tout ce lait de chèvre ?

© iStock

> *« Vous avez dit retour à une consommation locale ? »*

Diminuer la production et vendre local

Cela fait plus d'un mois que le CRIEL caprin, la chambre d'agriculture mais aussi la FNSEA estiment que la priorité est d'assurer la continuité de la collecte et la transformation des produits. La situation est urgente : les petites laiteries ne sont pas en mesure de collecter le produit sur les exploitations fermières et même si la collecte et la transformation du lait est assurée à 100 % sur l'ensemble du territoire régional, toute la chaine de production doit s'impliquer. Les laiteries ont tout de même demandé aux producteurs de réduire la production de lait de 4 % pour faire face et écouler, également leurs propres stocks. Alors les trois acteurs de la filière poussent les producteurs à se rendre sur les marchés ouverts, à demander les différentes aides gouvernementales mises en place (report des échéances mensuelles, trimestrielles et semestrielles, prêts de trésorerie, fonds de solidarité), mais aussi de s'inscrire sur la plateforme régionale dédiée aux produits frais et locaux, récemment créée par la Région Centre-Val de Loire.

Au niveau national, l'Institut de l'élevage préconise de *« passer tout ou une partie du troupeau en monotraite »*, sauf pour la production d'AOP spécifiques. La monotraite entraine une baisse de production moyenne de 12 à 15 %, voire jusqu'à 30 %. Cela permet d'avoir moins de stock à écouler. Il met également en avant la possibilité de distribuer le surplus de lait entier de chèvre aux… chevreaux et chevrettes tout juste né.es. L'utilisation humaine du lait peut aussi être modifiée, en transformant une partie du lait en pâte pressée, ce qui nécessite plusieurs semaines d'affinage mais permet de proposer un nouveau produit aux clients ; il est possible de congeler le lait caillé égoutté afin d'étaler la production fromagère dans le temps. Enfin, comme les acteurs locaux de la filière caprine, l'Institut estime que les éleveurs et producteurs doivent vendre leurs produits autrement (à la ferme, en drive fermier, en livraison). Afin d'aider les producteurs locaux et notamment ceux de l'AOP Sainte-Maure-de-Touraine, l'enseigne de grande distribution Intermarché situé à Sainte-Maure-de-Touraine a décidé de mettre en avant les produits locaux.

C.S.

© iStock

Les entreprises régionales de l'alimentaire réceptionnent 500 000 masques

Secteur économique de premier plan en Centre-Val de Loire, les entreprises de l'alimentaire ont organisé la commande et la distribution de 500 000 masques.

La distribution a été organisée le 16 avril à Orléans pour les 130 entreprises ayant passé commande.

L'Association Régionale des Entreprises Alimentaires (AREA) est à l'origine d'une opération de distribution de 500 000 masques de protection à ses adhérents. Fortement mobilisée pour le maintien de l'activité d'un secteur clé de l'économie régionale, l'AREA avait adressé, fin mars, un questionnaire à ses adhérents afin de recenser leurs besoins en masques de protection. L'appel a été élargi à d'autres secteurs industriels via les réseaux du Medef. Il a été largement entendu puisque 130 entreprises ont passé commande pour un volume total de 500 000 masques.
Afin de confirmer la commande d'un montant de 500 000 euros, la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, adhérente de l'AREA, a avancé l'acompte demandé par le fournisseur. Provenant de Chine par avion, les masques ont été livrés à Orléans, à la cité de l'Agriculture, siège de l'AREA.

Max Vauché redistribue en Loir-et-Cher

La distribution a pu être organisée le jeudi 16 avril après-midi. Les entreprises ayant passé commande ont été invitées à venir prendre possession de leurs boîtes de masques. Parmi les 130 bénéficiaires, 70 sont des entreprises du secteur de l'alimentaire et 60 relevant d'autres domaines comme les travaux publics, la plasturgie ou la peinture.

La distribution a été organisée de façon à respecter les règles de distanciation avec une file d'attente et un écart maximum entre les personnes. L'intégralité des 500 000 masques a été distribuée au cours de l'après-midi.

« Pour les entreprises extérieures au Loiret, explique Philippe, secrétaire général de l'AREA, *nous avions préconisé un système de covoiturage. Certains commanditaires ont pu ainsi récupérer les commandes de leur département. C'est ainsi que le chocolatier Max Vauché a collecté les masques d'une petite dizaine d'entreprises du Loir-et-Cher auxquelles il les a ensuite redistribués ».*

L'AREA travaille actuellement sur d'autres initiatives solidaires visant à faciliter le maintien de l'activité des entreprises alimentaires. En Centre-Val de Loire, l'industrie alimentaire représente 327 entreprises qui font travailler 12 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros.

Des produits bio en vrac au centre-ville de Blois

Philippe Bahu, déjà gérant du magasin Diagonal, à Blois-Vienne, a ouvert le 14 mars dernier l'enseigne « Vrac & bio » de produits bio et écologiques vendus en vrac, et de fruits et légumes bio. Il propose une large gamme de produits alimentaires, un rayon épicerie et vins bio, des produits cosmétiques, d'hygiène et sanitaires, ainsi que différents contenants. *« Nous choisissons des produits français et le plus possible du Loir-et-Cher ou de la région Centre-Val de Loire, avec par exemple, de la farine et des pâtes de la Ferme du Chat Blanc à Maves, et des huiles cosmétiques et alimentaires de la ferme de Charlin, située à Danzé »*, précise Philippe Bahu.

Pour la partie vrac qui occupe une grande partie du magasin, on peut y trouver un très large choix de fruits secs, pâtes, riz, épices, céréales, farine ou encore pépites de chocolat et autres réjouissances pour le plaisir des petits …. et des plus grands !

En tout, le magasin d'environ 130 m² compte plus de 1 000 références. *« L'objectif est d'apporter en centre-ville ce qui n'existe pas pour permettre au citadin d'avoir accès à une offre de qualité, sans avoir à prendre son véhicule »*, ajoute le commerçant avant de poursuivre : *« Nous avons aussi travaillé avec un architecte blésois et un fabricant de mobilier d'agencement de magasin vendômois pour concevoir un magasin spacieux, lumineux, design et moderne pour que les clients prennent plaisir à venir dans ce nouveau concept »*.

Il est également possible de se faire livrer ou de commander et de venir chercher ses produits en drive piéton.

Durant cette période de confinement, tout est mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de chacun.

> *« Nous choisissons des produits français et le plus possible du Loir-et-Cher ou de la région Centre -Val de Loire »*

Vrac & Bio
13 rue des Orfèvres, 41000 Blois
Ouverture du mardi au vendredi (9h -13h et 15h -19h) et le samedi (8h30 à 19h)

Tél. 02 54 56 09 73
E-mail : vrac.bio@orange.fr • Facebook : VRAC & BIO Blois

La Région met en lien producteurs et consommateurs

Depuis le 30 mars, en pleine crise du coronavirus, une plateforme en faveur des circuits courts a été mise en ligne en région Centre-Val de Loire. L'idée ? Mettre en relation les agriculteurs et les consommateurs.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement qui en découle actuellement fragilisent les producteurs agricoles. Pour les soutenir, la Région Centre-Val de Loire s'est associée à de nombreux partenaires (Chambres d'agriculture, FNSEA, Bio Centre…) pour lancer une plateforme innovante en faveur des circuits courts. Depuis lundi 30 mars, cet outil vise à « *favoriser le circuit court et à créer de nouveaux réflexes de consommation, tournés vers les produits frais et locaux* », souvent délaissés au profit de produits secs trouvables en grandes surfaces, explique-t-on à la Région. Tous les producteurs et transformateurs locaux qui le souhaitent peuvent s'y inscrire, avec les produits proposés, afin d'être recensés sur une carte interactive. Au fil des semaines, la plateforme devrait donc s'enrichir de nouveaux produits et de nouveaux points de vente de proximité.

Des centaines de points de vente

Dès à présent, toute la région est couverte par le dispositif. À l'heure où nous écrivons ses lignes, soit quelques jours après la mise en ligne du site, nous comptabilisions déjà 86 points de distributions de fruits, 112 pour les légumes, 115 pour les viandes, charcuteries et autres volailles, 153 pour les produits laitiers et les œufs, 24 pour les fleurs et les végétaux, et enfin 242 classés dans « autres », notamment les vins et spiritueux. Concrètement, si vous être consommateurs et que vous cherchez des produits frais, la plateforme indique les distributions proches de chez vous. Il suffit d'inscrire votre recherche et d'affiner vos critères, comme celui de l'agriculture biologique, pour trouver votre producteur ou point de vente. La crise du coronavirus permet à de nombreux consommateurs de prendre conscience de l'importance du circuit court et de la consommation locale. Si bien que le dispositif devrait être pérennisé afin de stimuler « *la relocalisation de la production maraîchère et agricole* » et changer notre rapport à l'alimentation sur le long terme.

C.S.

Rendez-vous sur www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr

Plus qu'une Région, une chance | regioncentre-valdeloire.fr

Région Centre-Val de Loire

Les circuits courts visent le temps long

Favorisés par le confinement, les circuits courts du producteur au consommateur s'installent sur la durée en Centre-Val de Loire. Tour d'horizon des initiatives pour rapprocher le champ de l'assiette.

Le fameux « jour d'après » le confinement et la crise sanitaire sera peut-être celui de l'avènement d'un nouveau mode de consommation plus respectueux des intérêts du producteur et du consommateur. En fermant les frontières et en rendant plus complexe l'acheminement des denrées alimentaires, le Covid 19 met en vedette le principe des circuits courts. Produire et consommer local s'impose comme la solution de bon sens aujourd'hui et encore plus demain. En région Centre-Val de Loire de nombreuses initiatives pour rapprocher « le champ de l'assiette » se font jour. Petit tour d'horizon non exhaustif.

© C.S

> *« Le fameux "jour d'après" le confinement et la crise sanitaire sera peut-être celui de l'avènement d'un nouveau mode de consommation plus respectueux des intérêts du producteur et du consommateur »*

À Sandillon, Kultive approvisionne Leclerc en concombres

En novembre 2018, Kultive et le Groupement d'achats E.Leclerc ont signé un partenariat commercial pour l'approvisionnement en concombres. Pendant 3 ans, Kultive s'engage à produire des concombres en agro-écologie pour le groupe de supermarchés.
Ayant son siège à Sandillon (Loiret), Kultive est un important groupement de producteurs présents non seulement en Val de Loire mais aussi en Val de Seine, dans les Landes et en Provence. Le groupe produit chaque année 70 000 tonnes de légumes, principalement des concombres, tomates, aubergines, et betteraves rouges.
Kultive s'est engagé auprès de l'association Demain la Terre, pour des légumes issus d'une démarche agricole écologique et responsable.

C'est qui le patron ? avec LSDH

À la fois marque et mouvement, le label « C'est qui le patron ? » a pris son essor dans le Loiret. La Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel (LSDH), avec son médiatique président Emmanuel Vasseneix, a été la première à s'engager au côté du fondateur Nicolas Chabanne pour produire les premières briques de lait portant la marque en forme de question provocatrice. Le patron, c'est bien sûr celui qui commande, c'est-à-dire le consommateur, mais c'est aussi le producteur auquel une rétribution plus juste est versée.
Cette coopérative de plus de 10 000 consommateurs qui prennent le contrôle de leur consommation en choisissant leurs produits et leurs producteurs, a débuté par la fameuse brique de lait en 2016 et propose aujourd'hui des dizaines de produits. Après le lait, LSDH a également conditionné du jus de pomme dans son usine d'Alsace pour la marque « C'est qui le patron ? ».

Les premières briques de lait « C'est qui le patron ? » ont été produites par la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel.

Les grands de la distribution voient plus court

S'appuyant sur plusieurs enquêtes qui démontrent que les Français plébiscitent les circuits courts, les principales enseignes de la grande distribution privilégient désormais l'approvisionnement local.
Auchan, par exemple, indique que 60 % des fruits et légumes vendus dans ses magasins sont issus des circuits courts ou des terroirs de façon à garantir l'ultra fraicheur des produits en limitant le temps écoulé entre la cueillette et la mise en rayon.

« S'appuyant sur plusieurs enquêtes qui démontrent que les Français plébiscitent les circuits courts, les principales enseignes de la grande distribution privilégient désormais l'approvisionnement local »

Le groupement Kultive produit des légumes en Val de Loire et dans trois autres régions.

Dans cette même période, d'autres responsables de grandes surfaces prennent des initiatives originales comme le directeur du magasin Auchan de Tours-Nord qui a mis son parking à la disposition de producteurs de Touraine pour un marché de produits locaux.

Pour sa part, le PDG de Carrefour, Alexandre Bompard a pris l'engagement que 95 % des fruits et légumes vendus dans ses magasins hexagonaux auront poussé en France, soit un investissement de 50 millions dans l'agriculture.
Chez Lidl on privilégie aussi l'approvisionnement tricolore, en particulier pour la viande et le lait. Des contrats sont signés avec les éleveurs pour leur garantir une rémunération plus élevée.

Michel-Edouard Leclerc s'est engagé envers la FNSEA à donner la préférence aux fruits et légumes français, pendant toute la période de confinement.

© C.S

O'Pré des paysans : produits locaux et drive fermier

Des exploitants agricoles du Loir-et-Cher représentant tous types de productions se sont associés pour ouvrir un nouveau point de vente collectif à Blois, pour renforcer l'offre des magasins de producteurs déjà existante sur le Loir-et-Cher (Saint-Gervais-la-Forêt, Vendôme). La crise sanitaire a repoussé l'ouverture de leur boutique mais ils proposent déjà leurs produits via un système de drive. *« L'idée est d'avoir un outil collectif pour vendre nos produits dans un magasin mais pour le moment, la crise sanitaire a repoussé l'ouverture de la boutique donc nous allons proposer un système de drive »*, explique Stéphane Turbeaux, éleveur de bovins à Vallières-les-Grandes, à l'origine du projet. Le drive est rendu possible par l'ouverture d'une e-boutique avec l'outil « Mes produits en ligne » proposé par les Chambres d'agriculture.

© Nicolas Derré

Les quatorze associés dans ce projet vont proposer viandes (porc, bœuf, agneau), volaille, légumes, fruits (pommes, fraises et jus), fromages de chèvre, produits laitiers de vache, miel, œufs, pâtes, farine, mais aussi des plants. Les produits seront à récupérer devant la future boutique (128 avenue de Châteaudun à Blois). Le groupe d'agriculteurs souhaite être transparent auprès des consommateurs avec une communication claire sur leurs modes de productions. *« On espère que l'augmentation de la consommation de produits locaux pendant la période de confinement va perdurer et se développer »*, souligne Stéphane Turbeaux.

Plus d'informations sur la page Facebook : O'Pré des paysans.

Les produits locaux valorisés en ligne

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher reste plus que jamais mobilisée auprès des agriculteurs pendant la crise sanitaire, notamment en faisant évoluer les sites Saveurs41.fr et Agrilocal41.fr, en partenariat avec le Conseil départemental.

© D.R

Suite aux multiples initiatives des agriculteurs pour répondre à la demande des consommateurs et fournir des produits locaux, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a recentré toutes les démarches afin de favoriser la consommation en circuit de proximité via les plateformes Saveurs41.fr et Agrilocal41.fr. En effet, ces sites offrent une meilleure visibilité aux producteurs et artisans des métiers de bouche loir-et-chériens durant cette période de confinement. *« Il était important de définir une ligne directrice face à l'élan de mobilisation des agriculteurs »*, explique Fabrice Ginalhac, avant de poursuivre : *« Nous avons choisi de relayer l'ensemble des initiatives mais aussi d'utiliser les outils existants qui répondent aux besoins actuels et qui sont pérennes et structurants pour l'avenir, afin de favoriser la consommation de produits locaux »*. Les objectifs sont donc de permettre aux agriculteurs et artisans d'écouler leur production, et aux consommateurs de trouver les produits les plus proches de chez eux. Le site Saveurs41.fr a été lancé en avril 2019 pour découvrir ou redécouvrir les producteurs et artisans de métiers de bouche du Loir-et-Cher. Il a été initié par le Conseil départemental, en partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires, et réalisé en collaboration avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, et la Chambre d'agriculture. Accessible sur ordinateur, smartphone ou tablette, il permet de trouver facilement les produits locaux par une recherche géographique ou thématique. La plateforme s'est enrichie d'un onglet « Marché et + » qui recense les marchés qui sont maintenus par arrêté préfectoral avec les producteurs ou artisans présents. Les supérettes qui proposent des produits locaux sont également référencées au fur et à mesure de leur inscription. *« La Chambre d'agriculture assure l'accompagnement des producteurs afin de leur permettre de se structurer et pour leur donner plus de visibilité par un message de communication »*, précise Fabrice Ginalhac. La base qui compte près de 300 producteurs et 100 artisans des métiers de bouche est actualisée très régulièrement afin d'offrir les informations les plus fiables possible aux consommateurs.

Agrilocal41 s'ouvre aux supérettes

De son côté, le site Agrilocal41.fr, lancé en début d'année, est un outil gratuit de mise en relation entre acheteurs de la restauration collective publique (collèges, Ehpad, hôpitaux...) et agriculteurs. Afin d'offrir un nouveau mode de distribution aux producteurs, la plateforme est désormais ouverte aux supérettes et petits commerces de proximité souhaitant proposer à leurs clients des produits locaux en provenance directe d'agriculteurs proches géographiquement. Le Conseil départemental a proposé à 180 supérettes du territoire de bénéficier de ce nouveau mode d'approvisionnement. *« Cette plateforme est pérenne et structurante, et plus il y aura de mise en relation et de commandes, plus il y aura de producteurs qui vont y répondre »*, souligne Fabrice Ginalhac. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture accompagne les producteurs dans la gestion de leur logistique, afin de mutualiser et d'optimiser les livraisons des commandes qui passent par Agrilocal41. *« Nous pouvons travailler avec les agriculteurs sur cette organisation car le site nous permet de connaître les différents flux de marchandises et de commandes, cela leur permet donc de limiter les coûts »*, précise Fabrice Ginalhac. Cette mise en relation des acheteurs avec les producteurs permet également de développer de nouveaux circuits. Le Conseil départemental gère la plateforme et la Chambre d'agriculture incite les agriculteurs à s'inscrire et les accompagne pour développer l'approvisionnement en produits locaux sur le long terme.

Plus d'infos :
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
CS 41808 - 41018 Blois Cedex

Tél. 02 54 55 20 00
Fax : 02 54 55 20 01
accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

© D.R

© D.R

Interview : Arnaud Bessé, président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

En quoi la crise Covid-19 a-t-elle impacté les producteurs ?
Cette crise sanitaire a impacté différemment les producteurs. Pour les viticulteurs et les horticulteurs par exemple, il s'agit de conséquences fortes et directes avec des pertes financières sévères. Des solutions sont certes à portée de main, comme l'organisation de « drive », le développement de la vente par internet ou encore l'autorisation des marchés par les mairies, mais elles ne sont pas toujours simples à mettre en place pour les exploitants, notamment au niveau de la logistique. Pour les producteurs de produits frais, des réponses ont été trouvées rapidement et la population a été d'elle-même vers eux. Cette situation inédite a paradoxalement réintroduit énormément de relationnel dans l'agriculture ! Le soutien des municipalités, qui ont autorisé la réouverture des marchés en veillant au respect des gestes barrières et à la distanciation sociale nécessaire pour limiter la propagation du virus, a également permis à de nombreux agriculteurs de rebondir et de retrouver une activité de vente.

Quel a été le rôle de la Chambre d'agriculture dans le développement des circuits de proximité ?
Au niveau de la Chambre d'agriculture, nous avons travaillé main dans la main avec d'autres institutions, le Conseil départemental, la Chambre de métiers et de l'artisanat ou encore la Chambre de commerce et d'industrie pour le développement de plateformes. Ainsi, nous avons encouragé les agriculteurs à s'inscrire sur Saveurs41 et Agrilocal41 afin de trouver de nouveaux débouchés. Ces sites sont totalement gratuits d'utilisation et permettent d'alimenter la population avec des produits locaux, sains et de qualité. Un grand travail d'information et de démarchage a été réalisé par les conseillères en charge des circuits de proximité dès le début du confinement, menant à l'augmentation des inscriptions sur chacune de ces plateformes !

L'après-crise n'est pas encore pour tout de suite, mais comment envisagez-vous l'avenir suite au développement de ces circuits au plus près de la population ?
Une grande partie de ce travail était en projet, nous avions des équipes déjà mobilisées. Mais celles-ci ont dû mener ces missions dans l'urgence, rapidement et avec efficacité. Le travail abattu est colossal ! Pour la suite, notre objectif est de professionnaliser, structurer et pérenniser toutes les actions qui ont été mises en place. On s'est rendu compte que la société était réellement en attente d'une offre en alimentation locale. Cette situation de confinement a permis à la population de prendre le temps de se renseigner sur les exploitations pratiquant la vente directe, et ainsi d'aller visiter celles près de chez eux !

Pour pérenniser ces actions, nous souhaitons travailler en synergie avec tous nos partenaires actuels parmi lesquels le Conseil départemental, la CCI et la CMA sont les principaux. C'est tous ensemble que nous parviendrons à replacer les productions locales au cœur de l'économie territoriale.

Interview de Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher

Quelle est l'importance de consommer des produits locaux dans un département comme le Loir-et-Cher ?
En Loir-et-Cher, on a la chance d'avoir plusieurs centaines de producteurs, à la fois des maraîchers mais aussi des agriculteurs qui proposent leurs compléments de récoltes en vente directe, soit sur les marchés, soit auprès d'un réseau de particuliers. C'est évidemment important pour nous d'arriver à les soutenir et donc d'acheter chez eux. Durant cette période assez particulière, on a mis un point d'honneur à les mettre en relation avec un maximum de Loir-et-Chériens afin qu'ils puissent vivre de leur production.

Quelle est la volonté du conseil départemental au travers de la création des plateformes Saveurs41 et Agrilocal41 ?
Pour accélérer la mise en relation entre les producteurs et les acheteurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, on a décidé, il y a un moment déjà de créer une application Saveurs41.fr. Elle permet de recenser plus de 400 producteurs et 100 artisans des métiers de bouche, les marchés et de trouver plus facilement les produits locaux. C'est un outil de facilitation de la mise en relation.

En complément, on a décidé il y a maintenant un peu plus d'un an, de lancer un projet de mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective et les producteurs du 41 qui souhaitent mettre en ligne leurs produits. Il s'agit d'Agrilocal41.fr. Il est essentiel que l'on puisse préparer nos repas à partir de produits qui poussent ici en Loir-et-Cher, nous produisons par exemple 1 400 000 repas par an dans nos collèges.
On responsabilise davantage la chaîne, en permettant une mise en relation entre les professionnels. Cela va permettre de structurer au mieux les filières d'achat local.

Quel est le rôle du conseil départemental dans le développement des circuits de proximité ?
Le département est un facilitateur pour la mise en relation entre producteurs et particuliers et entre producteurs et acheteurs de la restauration collective. Les produits locaux et les circuits de proximité sont pour nous une priorité importante. Durant cette période de confinement, on constate que le recours aux circuits courts est encore plus important dans un département comme le nôtre. On a bon espoir de faire prendre conscience à tout le monde de l'importance qu'il y a à consommer local, à connaître la traçabilité des produits et à essayer, je pense, de s'approvisionner près de chez soi demain quand la crise sera passée.

Depuis le début de la crise, avez-vous remarqué un changement de comportement des Loir-et-Chériens vis à vis de leur consommation en produits locaux ?
Les Loir-et-Chériens font de plus en plus appel aux circuits de proximité, c'est évidemment une bonne chose pour nous. Le nombre d'utilisateurs de Saveurs41 a augmenté considérablement, nous comptons aujourd'hui 6 660 visiteurs sur les trois premières semaines d'avril. J'en suis ravi et je les encourage à continuer, c'est important. J'espère que l'on gardera ces bons réflexes par la suite, et après la crise quand on sera déconfinés. On a la chance de vivre dans un département rural, avec de la production agricole de proximité et de qualité. De plus en plus de commerçants dans les petites communes se font le relais en vendant des produits locaux. Continuons à s'appuyer sur les circuits courts pour mieux se nourrir et mieux vivre avec nos producteurs.

Les ventes augmentent en Indre-et-Loire

Les ventes alimentaires en circuits courts connaissent un véritable engouement en Indre-et-Loire. Une nouvelle plateforme vient d'être mise en ligne par la Chambre d'agriculture pour créer du lien entre producteur et consommateur.

© iStock

Ces dernières années ont vu fleurir de nombreux modes de consommation locavore, comme avec la Ruche qui dit oui (le nombre d'inscrits a été multiplié par 25 depuis le 16 mars dernier, le nombre de distribution est de 90 par semaine contre 20 en temps normal), implantée un peu partout sur le territoire, et encore les Paniers de Touraine. La crise liée au virus qui circule actuellement en France a un effet plutôt important sur les consommateurs : ils se tournent de nouveau vers les produits locaux. Les 33 marchés encore ouverts attirent du monde ; en ville, les épiceries de proximité font le plein ; les drives fermiers se développent chaque semaine un peu plus, faisant face à une demande constante des Tourangeaux ; même les incontournables Jardins de Meslay ont ouvert leur cueillette depuis le 21 avril (une personne par foyer uniquement), une initiative louée par les adeptes. Il existe ainsi des tas de solutions pour consommer local, même en temps de confinement. Difficile, parfois de s'y retrouver et de faire son choix. Alors, s'appuyant sur sa politique de soutien agricole, Tours Métropole Val de Loire a récemment proposé un guide du « consommer local » sur son site Internet. On y trouve notamment le lien lancé par Atable, Inpact37 et le Gabbto sur lequel il est possible de passer commande à une quarantaine de fermes biologiques. À l'origine, celles-ci vendent principalement leurs récoltes et produits sur les marchés et dans le secteur de la restauration.

Soutenir les filières locales

La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, quant à elle, a développé et coordonne désormais une boutique de vente en ligne et livraison à domicile ou en point relais de produits alimentaires locaux : « Mangez Touraine ». L'objectif est de faciliter l'accès à ces produits et à favoriser la consommation de proximité en plein confinement dû au Covid-19. Il s'agit de *« garantir aux consommateurs des produits issus des filières de Touraine, d'aider ainsi au maintien d'une agriculture locale et de soutenir la dynamique économique du territoire »*, explique-t-on à la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire. Pour passer par cette nouvelle plateforme, il suffit de s'inscrire, de choisir son jour et son mode de livraison, de passer sa commande (légumes, fruits, produits laitiers, viandes, jus et vins) et de récupérer les produits le jour J. La livraison (Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-les-Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire) est gratuite pendant le confinement. Les paniers étant d'ores et déjà pris d'assaut dès leur mise en vente, il faut jouer des coudes (virtuellement) pour pouvoir en acheter un. Car, forcément, les producteurs font ce qu'ils peuvent et ne peuvent récolter que ce qu'ils ont sous la main. Certains croulent sous le travail. Si cela montre un véritable intérêt des consommateurs pour l'alimentation de proximité, il faut bien évidemment que cet engouement continue, comme preuve que les enseignements du virus et du confinement portent leurs fruits (de saison !).

C.S.

Rendez vous vite sur
www.boutique.mangeztouraine.fr

FOCUS

La confédération générale de l'alimentation de détail d'Indre-et-Loire se mobilise pour le personnel soignant mobilisé dans la lutte contre le Covid 19. L'idée ? Confectionner des repas à partir de produits locaux achetés aux producteurs du coin touchés par la crise. Le site Terroir de Touraine, en fait l'écho et met en relation les producteurs et les artisans du département : *« avec cette opération de solidarité, nous souhaitions faire fonctionner les filières circuits-courts, s'engager avec les producteurs d'Indre-et-Loire, travailler des produits de qualité, confectionner des repas, et ce, dans le respect des règles sanitaires en vigueur »*, précise la confédération. Leur volonté est de soutenir le secteur de la santé avec ce qu'elle sait faire : *« réchauffer les cœurs avec un bon repas »*.

Loiret : Les grandes enseignes misent sur l'agriculture locale

Depuis septembre 2019, le Département du Loiret soutient financièrement la plateforme Approlocal. Celle-ci met en relation les professionnels de l'alimentation et les producteurs locaux, un avantage pour tous pendant le confinement dû au Covid-19.

Au dernier trimestre 2019, le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture du Loiret ont décidé d'agir pleinement pour favoriser l'alimentation locale en lançant un projet alimentaire territorial (PAT), nommé « Mangeons Loiret ». Une enquête citoyenne a été menée afin de comprendre les habitudes et les attentes des consommateurs loirétains. Sans plus attendre, dans le même temps et le même cadre, le Département a commencé à soutenir financièrement Approlocal, une plateforme à destination des professionnels de l'alimentation pour préférer l'approvisionnement en produits locaux. Aujourd'hui, seuls les départements des Hauts-de-France et celui du Loiret se sont lancés dans cette aventure.

En plus de permettre aux consommateurs de manger local, cette fameuse plateforme permet aux producteurs d'écouler leurs stocks. « *L'objectif premier de ces deux actions, menées de front depuis la fin de l'année dernière, est d'avoir recours à une nourriture de proximité et donc de saison,* précise Marc Gaudet, président du Conseil départemental du Loiret. *Mettre en avant les produits locaux, comme les asperges de Tigy ou les fraises solognotes, c'est renouer avec la consommation de proximité qu'on a laissé tomber à un moment donné… C'est aussi moins de camions sur nos routes.* » L'idée est bien de « *réapprendre à manger de saison* ». À quoi bon déguster des fruits bio s'ils viennent d'Amérique du Sud ou des tomates en plein mois de janvier ? Au sein d'Approlocal, tous les produits ne sont pas issus de l'agriculture biologique ; tous ont leur place du moment qu'ils poussent dans le Loiret.

Grâce à la plateforme Approlocal, Marine Guerineau a vendu plusieurs centaines de kilos de farine aux grandes surfaces.

Sauver les filières en temps de confinement

Depuis le mois de décembre dernier, les producteurs locaux inscrits sur la plateforme ont été mis en relation avec les cuisines des collectivités, notamment celles des 57 collèges publics gérés par le Département. Au départ, le système, fonctionnant en circuit court, n'a été expérimenté que dans quelques établissements mais s'est rapidement étendu. Une réflexion pourrait être en cours auprès des Ehpad ; toutes les restaurations collectives peuvent effectivement bénéficier du système d'Approlocal. Récemment, plus de 15 moyennes et grandes enseignes loirétaines se sont également inscrites ces derniers mois, d'autant que jusqu'au mois de juin l'inscription est gratuite, du fait des crises sanitaire et économique actuelle. Car aujourd'hui, la consommation est bouleversée. Les Loirétains mais aussi les producteurs et les distributeurs se rendent compte des bienfaits du produit local. « *Toute une économie agricole, de filière, peut se trouver sauver par la plateforme Approlocal,* estime Marc Gaudet. *La financer est une véritable aide les maraichers, notamment.* » Les marchés, notamment, redeviennent de véritables lieux de consommation et de goût de la proximité même si, actuellement, nombre d'entre eux restent fermés*.

C.S.

**Les marchés de proximité devraient de nouveau ouvrir bientôt, mais nous n'avons pas de date à l'heure où nous écrivons ces lignes.*

Les horticulteurs souffrent

Dans le Loiret, de très nombreux horticulteurs témoignent de grandes difficultés pendant le confinement. La raison ? Les marchés, les grands événements et les jardineries sont fermées ; ils ne peuvent pas écouler leurs stocks de graines, de germes, d'arbustes et de fleurs. Le Département a ainsi décidé de leur acheter 500 000 € de fleurs et arbres, un « *geste pour inciter, aussi, les maires des communes du département à faire de même* ». Ce stock va permettre de refleurir et de verdir les collèges mais aussi les châteaux, la Route de la Rose et encore des giratoires. « *Plus que les indemnités financières, la plus belle aide est d'acheter la production,* affirme Marc Gaudet, le président du Conseil départemental. *Les agriculteurs travaillent dur. Acheter, c'est reconnaître leur valeur.* »

Le ZooParc de Beauval sans visiteurs

Les vacances de Pâques auraient dû lancer la saison touristique en Loir-et-Cher. Au ZooParc de Beauval, la perte de chiffre d'affaires à cause du confinement est estimé entre 10 et 15 millions d'euros.

Le ZooParc de Beauval a 40 ans cette année et 2020 avait très bien commencé avec un public au rendez-vous lors de l'ouverture du gigantesque dôme équatorial, le 8 février dernier. Puis, les vacances de Pâques et les ponts du mois de mai devaient lancer le début de la saison touristique. Mais le Covid-19 a mis à l'arrêt l'activité du ZooParc et de ses hôtels. *« Nous sommes solidaires dans la lutte contre l'épidémie. La mise en place du chômage partiel est une bonne chose car cela nous permet de maintenir les emplois »*, explique le directeur Rodolphe Delord avant d'ajouter : *« C'est notre priorité avec la sécurité de nos salariés et de nos animaux pour que l'on puisse rouvrir dès que ce sera possible »*. Il y a donc 400 personnes au chômage partiel. Cependant, 205 salariés continuent à travailler sur le site pour s'occuper des animaux, mais aussi assurer le suivi et l'entretien des installations. *« Les frais restent colossaux, nous allons atteindre entre 10 et 15 millions d'euros de manque à gagner. Beauval est solide mais c'est inquiétant et je crains une catastrophe économique pour le pays »*, souligne le directeur. Concernant l'approvisionnement en nourriture pour les animaux, il n'y a pas de difficultés. Par ailleurs, toutes les précautions sont prises pour la santé des salariés avec une organisation de travail en roulement afin d'éviter les contacts. Et les mesures de sécurité sanitaire déjà en place envers les animaux ont été intensifiées du côté des soigneurs, notamment pour ne pas contaminer les singes. *« Le seul point positif c'est la chance que j'ai de me promener tout seul dans le parc, et les animaux semblent surpris car ils s'intéressent au public et ont l'habitude de voir du monde »*, confie Rodolphe Delord. En 2019, le ZooParc de Beauval avait attiré 1 600 000 visiteurs, un record. C'est le premier site touristique de la région Centre-Val de Loire. C.C-S

Le dôme équatorial a été inauguré le 8 février dernier pour les 40 ans du ZooParc de Beauval.

La lettre de l'Espace Culturel E.Leclerc <portecôté... être ensemble malgré tout... et c'est très bien... Par Annie Huet

Chers amis, je pense à vous alors je vous écris. Nous cherchons tous, au cœur de cette épreuve que représente le confinement, à rester en contact les uns avec les autres. Et tous nous faisons preuve d'une imagination, d'une tendresse, d'une attention inégalées.

Une jeune femme lit des histoires sur son compte Facebook. Elle fait le bonheur de ses petits voisins.
Un couple de trentenaires se filme « à la manière de » dans son vingt-huit mètres carrés. C'est d'une créativité folle.
Une bande d'amis s'envoie des jeux culturels à partir de rébus composés d'émoticônes. Ils sont ensemble malgré tout et c'est très bien.
Des chanteurs de renom international chantent accompagnés du pianiste Lang Lang. Ils sont disséminés aux quatre coins du monde.
Deux « Drôles de dames » et leurs acolytes ne renoncent ni à leurs voix, ni à leurs instruments. Ils se retrouvent tous les quatre dans un clip inattendu et c'est un cadeau.
Des danseurs de l'Opéra de Paris improvisent, sur Roméo et Juliette de Prokofiev, un ballet éclaté à partir de leurs lieux de confinement. Leurs enfants joyeux tournent autour d'eux.

Dans mon smartphone dépassé par les évènements surgit soudain une suite d'images mises en musique, et j'ai envie de vous les raconter.
Entre des parents éblouis par leurs smartphones, un petit garçon perdu comme une île au milieu du lit. Il attend avec ses livres.
Des êtres sombres aux yeux éclairés par leurs écrans montent un escalator. En contre-sens, un jeune homme en couleur tient la rampe parce qu'il lit, sinon il tombe.
Un petit bonhomme en tee-shirt vert est penché sur son livre dans une salle d'attente. Dans sa tête les couleurs explosent au milieu des patients gris.
Un nuage d'appareils à l'obsolescence programmée flotte littéralement au-dessus d'un livre ouvert à l'envers. Il est comme une tente lumineuse au milieu d'une flaque.
Des enfants en jaune assis en rond écoutent un vieux monsieur. Sauf un qui s'est retourné et qui lit un livre posé sur ses genoux pliés en tailleur.
On dirait qu'une main tendue vers le ciel d'orage émerge d'une colline d'appareils électroniques sans vie. C'est un arbre dont l'unique fruit rouge est un livre.
Près de sa tasse bleue, une femme est endormie sur une table de bois blond. C'est une lilliputienne drapée dans les pages de son roman ouvert.
Quatre manettes de jeux vidéo portent au-dessus d'elles un livre jaune. Un casque audio attend, il a creusé une fosse rectangulaire.
Des hommes aux crânes cadenassés sont assis épuisés. Un autre tient un livre vert et le cadenas s'est ouvert.
Deux hommes sont appuyés contre un tronc d'arbre surmonté d'un curieux branchage, mort à gauche et couvert de feuilles vertes à droite. L'homme de gauche n'attend rien, celui de droite lit.
Un adolescent, sur son rock in chair, lit devant son bureau encombré. Il est dans un bocal, une échelle est posée contre le verre.
Une femme minuscule ouvre un livre posé contre d'autres livres. C'est comme une immense porte d'où jaillit une lumière aveuglante.
Dans un café aux nappes blanches, attablés devant leurs ordinateurs, ils se tournent tous, sidérés, vers un homme au crâne chauve. Il lit un journal en papier.
Un homme s'est évanoui devant sa télé. Un médecin tente de faire rebattre son cœur avec un livro-shock.
Un baigneur, des bouées aux bras, trempe juste ses pieds dans l'eau de son écran. Il regarde derrière lui le livre ouvert dans lequel il pourrait se noyer.
Une main penche un livrarrosoir au-dessus de plantes en pleine croissance. Ce sont des cerveaux.
Le sourire aux lèvres, des petites filles volent dans les nuages, elles regardent au-dessus d'elles. Leurs ailes sont des livres ouverts aux pages couvertes d'histoires.
Un homme, dans une canot de secours, se moque du navire qui coule au loin. Devant lui émerge un iceberg de pages, quand le livre immergé recèle des miracles que lui seul connaîtra.
Une cueilleuse perchée sur son échelle emplit sa hotte. Elle ramasse des livres à poignée.

Un bagnard en blanc, crâne rasé, s'absorbe dans la lecture d'un livre à couverture rouge. Les rayures noires de son pyjama sont tombées autour de lui.
Un homme ouvre un livre gigantesque et des oiseaux volent dans le ciel bleu derrière lui. Il repousse la nuit.
Un géant ouvre la cage aux oiseaux. Les livres s'échappent sous ses yeux.
Au milieu de la foule bleue crayonnée, lisant des journaux, un homme lit un roman. Il est au centre d'un halo lumineux.
Des hommes à la Folon se précipitent sous des livres ouverts qui passent au-dessus d'eux. Ils tentent de ramasser les lettres qui tombent partout.
Un gamin en équilibre sur un gros dictionnaire tend la main vers un noyé. Tout autour des cadrans de téléphone tournoient.
Un cerveau dépouillé se branche sur un livre. « N'oubliez pas de recharger votre esprit toutes les nuits ».
Un tout petit enfant tire un bateau sur le sable. Il regarde devant lui la mer des lettres d'un livre grand ouvert.
Au cœur de la nuit un homme attablé devant un manuel de maths avale une clef. Dans la cage à côté de lui, un smartphone est allumé.

Un infirmier recueille la pluie dans une bassine rouge. Des mots coulent d'un gros ouvrage qui plane au-dessus de lui.
Dans le bleu de la mer en furie une bouteille flotte. Dedans, un petit ébouriffé ne s'inquiète de rien, il lit.
Par terre, un livre a pris racine et un homme attend que les feuilles poussent pendant qu'il écrit au pied de l'arbre. Des lettres tombent sur lui.
L'homme qui marche est arrêté, minuscule et important, au pied d'un phénoménal livre bleu. Le chemin serpente à travers le trou de la serrure découpé en son centre.

Voilà. Je n'avais que des mots à vous offrir. Il suffisait que je les agence à ma façon pour vous dire que les livres sont des fenêtres par lesquelles on voit le monde, et qu'elles s'ouvrent quand on le veut. Pour s'échapper. Pour s'envoler. Pour supporter. Pour rester libre.

Prenez grand soin de vous, et je vous embrasse
AH annie.huet@socamaine.fr

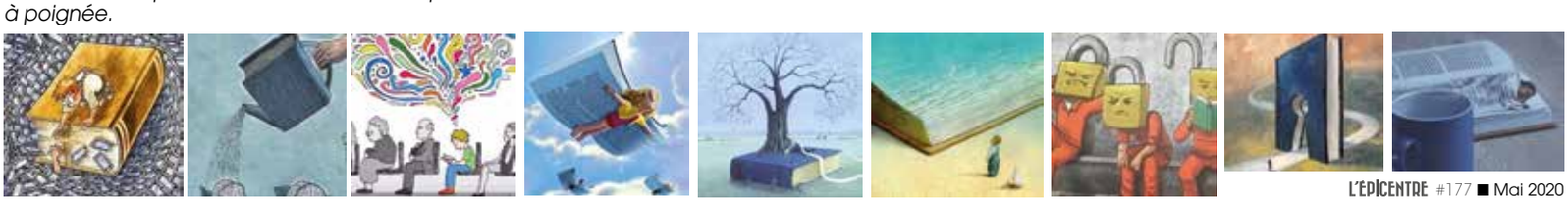

AMPLITUDE AUTOMOBILES BLOIS
5 rue de l'Azin
41000 Blois
02 54 50 40 40

Consommations en cycle mixte de la Nouvelle BMW Série 2 Gran Coupé selon motorisations : **4,9 à 8,0 l/100 km**.
Émissions de CO_2 : **120 à 188 g/km** en cycle mixte selon la norme WLTP.
BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.